

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 8 JUIN 2017

VOLUME 4

Gabrielle Boyer, s.o.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

M^e CHRISTIAN LEBLANC

INTERVENANTS :

M^e DAVID CODERRE pour
L'Association des policières et
policiers provinciaux du Québec

M^e MARIE-CHRISTINE GAGNON pour
Le Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des engagements et des objections	4
Preliminaires	5
Témoignage de Mme Tanya Sirois	8, 24, 57, 71, 77
Présentation de Christine Jean	12, 40
Présentation de Philippe Meilleur	17, 43, 69, 76
Présentation de Mme Édith Cloutier	82

LISTE DES ENGAGEMENTS

- E-1 Statistiques provinciales donnant un portrait national de l'utilisation de rapports Gladue, si elles existent.....74
- E-2 Copie du document de l'auteur Trocmé et ses collaborateurs datant de 2006.....74
- E-3 Copie de la statistique concernant la DPJ et les jeunes autochtones pour le Québec.....75

LISTE DES OBJECTIONS

- O-1 Objection de Me Coderre sur la réponse à la question:
« Le but de la Commission ce n'est pas de refaire les enquêtes criminelles (...) »....
.....117

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

OUVERTURE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE :

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec, présidée par l'Honorable Jacques Viens, est maintenant ouverte. Vous pouvez vous asseoir.

L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :

Alors bonjour à vous tous. Madame la Greffière, peut-être pourriez-vous procéder à l'identification des procureurs?

LA GREFFIÈRE :

Oui. Je demanderais aux procureurs de s'identifier ainsi que l'organisme que vous représentez.

M^e CHRISTIAN LEBLANC,

PROCUREUR EN CHEF :

Bonjour, Christian Leblanc, procureur en chef de la Commission.

M^e MARIE-CHRISTINE GAGNON,

PROCUREURE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ

AUTOCHTONES DU

QUÉBEC :

Bonjour Marie-Christine Gagnon, procureure du Regroupement des centres d'amitié du Québec.

LE COMMISSAIRE :

Bienvenue.

1 **M^e DAVID CODERRE,**
2 **PROCUREUR DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET**
3 **POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC :**

4 Bon matin tout le monde. David Coderre pour
5 l'Association des policières et policiers
6 provinciaux du Québec.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bienvenue à vous aussi, Maître Coderre.

9 **M^e DAVID CODERRE :**

10 Bonjour.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors bonjour à vous tous. Maître Leblanc,
13 est-ce que vous pourriez nous donner le programme
14 de la journée?

15 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

16 Oui, Monsieur le Commissaire. Donc, ce matin, nous
17 allons entendre des représentants du Regroupement
18 des centres d'amitié autochtones du Québec. Et
19 ensuite, suivi par des représentants du Centre
20 d'amitié autochtone de Val-d'Or. Alors, sans plus
21 tarder, j'invite madame Tanya Sirois qui est
22 directrice générale du Regroupement des centres
23 d'amitié autochtones. Peut-être, Madame Sirois,
24 commencer par nous présenter les gens qui vous
25 accompagnent et ensuite, je vous laisserai tout de

1 suite enchaîner avec votre présentation.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Madame la Greffière l'assermentera peut-être avant.

4 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

5 C'est vrai, c'est vrai.

6 -----

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Tanya Sirois
2 Directrice générale du Regroupement des centres d'amitié
3 autochtones du Québec
4 Assermentée

5 -----

6 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

7 Alors peut-être nous présenter les gens qui vous
8 accompagnent et ensuite, je vous laisse aller avec
9 votre présentation.

10 **MME TANYA SIROIS :**

11 Oui, bien, bonjour, bon matin à tous.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bonjour, Madame Sirois, vous êtes bienvenue.

14 **MME TANYA SIROIS :**

15 Merci. Merci de l'invitation. Donc, je... Bon.
16 Je me suis présentée, Tanya Sirois, directrice
17 générale du Regroupement des centres d'amitié
18 autochtones du Québec, et je suis accompagnée de la
19 présidente du Regroupement des centres d'amitié
20 autochtones, Christine Jean, et du
21 secrétaire-trésorier, Philippe Meilleur. Et bien
22 sûr, accompagnée de maître Gagnon, notre
23 procureure. Donc comme je le disais plus tôt,
24 merci pour nous donner l'occasion de venir nous
25 exprimer au nom des... des Centres d'amitié

26

1 autochtone membres du regroupement et également
2 pour faire valoir les... les besoins des
3 Autochtones dans les villes.

4 Donc je vais vous expliquer un peu comment que
5 la présentation va être, va se dérouler. Donc on
6 va intervenir, et madame Jean, et monsieur Meilleur
7 également, avec moi. Nous avons séparé notre
8 présentation sous différents... différents formats.

9 Donc on va vous présenter premièrement qu'est-ce
10 que le regroupement et qu'est-ce que le mouvement
11 des Centres d'amitié autochtone du Québec. Je
12 crois que c'est important de comprendre quelles...
13 quelles sont ces organisations-là qui existent dans
14 le paysage canadien depuis plus de soixante (60)
15 ans.

16 Ensuite, on va vous faire un court portrait de
17 l'autochtonie urbaine au Québec. Donc on va vous
18 sortir des faits saillants. Pourquoi qu'il est
19 important de prendre... de prendre connaissance de
20 la spécificité urbaine des Autochtones. Donc, ça,
21 on trouve que c'est important. Également, on va
22 vous partager des enjeux, des défis, des
23 préoccupations en lien avec les six (6) services
24 qui sont identifiés par la Commission.
25 C'est-à-dire les services de police,

1 correctionnels, justice, santé, services sociaux et
2 protection de la jeunesse. Également, nous avons
3 envie de partager avec vous notre déception de ne
4 pas voir les services éducatifs inclus dans la
5 Commission d'enquête sur les relations entre les
6 Autochtones et certains services publics. Et on va
7 vous expliquer pourquoi que, nous, nous croyons que
8 c'est important, tout le moins, d'en faire
9 ressortir des éléments.

10 Et pour finir, bien sûr, nos attentes face à
11 cette Commission. On croyait que c'était...
12 c'était important de vous les partager avec vous.
13 Donc, le plan de... de *match*, c'est ça, pour notre
14 présentation qui devrait durer peut-être une heure
15 (1 h), une heure et demie (1 h 30).

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Vous avez tout le temps nécessaire.

18 **MME TANYA SIROIS :**

19 Parfait.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Soyez à l'aise.

22 **MME TANYA SIROIS :**

23 Donc, je... Oui, je vous laisse...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Je voulais dire quand d'autres personnes du groupe

1 interviendront, ce serait peut-être important...
2 Parce qu'au point de vue preuve, pour nous, c'est
3 important que les gens *fait* l'affirmation
4 solennelle ou prêter serment. Alors il faudra
5 peut-être nous... nous le faire penser. Madame la
6 greffière pourra procéder à ça.

7 **MME TANYA SIROIS :**

8 Est-ce qu'on peut procéder à l'assermentation...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Immédiatement?

11 **MME TANYA SIROIS :**

12 Oui, pour les deux (2)... Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Bon, je comprends que ce sera pour madame Jean et
15 monsieur Meilleur?

16 **MME TANYA SIROIS :**

17 Exactement.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Maître Gagnon va se contenter de son rôle de
20 procureure. Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Merci. Alors, bienvenue à vous tous, vous toutes.

23 -----

24

25

1 Christine Jean
2 Présidente du Regroupement des centres d'amitié
3 autochtones du Québec
4 Assermentée

5 -----

6 Philippe Meilleur
7 Directeur général de Montréal autochtone et secrétaire-
8 trésorier du Regroupement des centres d'amitié
9 autochtones du Québec
10 Assermenté

11 -----

12 **MME TANYA SIROIS :**

13 Donc on va maintenant commencer la présentation.

14 Donc je laisse la parole à la présidente du

15 Regroupement.

16 **MME CHRISTINE JEAN :**

17 Donc, kuei wachiya, bon matin tout le monde, merci
18 de nous accueillir. Le Regroupement des centres
19 d'amitié autochtones est une organisation sans but
20 lucratif qui a été fondée en mille neuf cent
21 soixante-seize (1976). C'est l'Association
22 provinciale des centres d'amitié. Le Regroupement
23 milite en faveur des droits et des intérêts des
24 citoyens autochtones dans les villes et soutient
25 activement le développement des Centres d'amitié

26

1 qui se rassemblent en milieu urbain. Leurs offres
2 de service sont *pertinents* et contribuent à
3 l'harmonie entre les peuples en valorisant la
4 culture autochtone.

5 Le Regroupement a été fondé par et pour les
6 Centres d'amitié qui désiraient se doter d'une
7 structure provinciale de concertation, de
8 coordination et de représentation. Le Regroupement
9 est également un lieu de réflexion et un point
10 d'appui pour les Centres d'amitié autochtone au
11 Québec. Le Regroupement compte sept (7) Centres
12 d'amitié membres et un (1) point de service qui
13 desservent les villes de Chibougamau, Joliette, La
14 Tuque, Montréal, Senneterre, Sept-Îles,
15 Trois-Rivières et Val-d'Or. Également, nous avons
16 deux (2) centres en développement, soit dans la
17 ville de Roberval et Maniwaki.

18 Les objectifs du Regroupement sont les
19 suivants : défendre et promouvoir les droits et les
20 intérêts des citoyens autochtones vivants ou de
21 passage dans les villes au Québec. Élaborer,
22 développer, mettre en place des stratégies
23 proactives, des programmes et des projets
24 d'envergure provinciale afin d'améliorer la qualité
25 de vie des citoyens autochtones dans les villes.

1 Effectuer de la représentation et développer des
2 partenariats avec *divers* organisations autochtones
3 et allochtones ainsi qu'avec les différentes
4 instances gouvernementales. Finalement, soutenir
5 les Centres d'amitié au quotidien dans la
6 réalisation de leur mission, dans le respect de
7 leur autonomie et de leur gouvernance démocratique,
8 selon une approche de saine gouvernance et de saine
9 gestion.

10 Au Canada, on compte plus de cent dix-huit (118)
11 Centres d'amitié autochtone, dont six (6)
12 associations provinciales et territoriales et une
13 (1) association nationale, l'ANCA. Nous sommes la
14 plus grande infrastructure de service pour les
15 Autochtones dans les villes au Canada et au Québec.
16 Les Centres d'amitié autochtone partagent une
17 mission commune, c'est-à-dire l'amélioration de la
18 qualité de vie des citoyens autochtones vivants ou
19 transitant en milieu urbain. Ce sont des centres
20 multiservices situés en milieu urbain qui
21 s'adressent à une clientèle autochtone soit membre
22 des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits,
23 tout en privilégiant une politique portes ouvertes
24 sans égard au statut, à la nation d'appartenance ou
25 au lieu de résidence.

1 Les Centres d'amitié autochtone sont des
2 organisations communautaires autochtones
3 démocratiques et apolitiques qui oeuvrent dans un
4 esprit de complémentarité avec les communautés des
5 Premières Nations ainsi que les partenaires de leur
6 milieu. Ils sont également des carrefours de
7 services urbains, un milieu de vie et un ancrage
8 culturel pour les Autochtones. Militant pour les
9 droits et défendant les intérêts des Autochtones,
10 les Centres d'amitié travaillent quotidiennement à
11 favoriser une meilleure compréhension des enjeux,
12 défis et problématiques des Autochtones citadins,
13 tout en favorisant la cohabitation harmonieuse dans
14 leur milieu. Ils contribuent également activement
15 au développement social, communautaire, économique
16 et culturel de leur collectivité par des stratégies
17 innovatrices et proactives.

18 La force de notre mouvement repose pour nos
19 instances démocratiques qui permettent à tous les
20 citoyens autochtones d'exprimer leurs aspirations,
21 de participer au processus de prise de décision par
22 la réalisation des objectifs en siégeant sur nos
23 conseils d'administration et en participant aux
24 assemblées générales annuelles, ainsi que de
25 prendre en compte leurs expériences comme usagés

1 des services afin de les améliorer pour qu'ils
2 répondent à leurs besoins. Nos structures de
3 gestion et de gouvernance sont orientées vers les
4 citoyens autochtones. Notre engagement premier est
5 donc envers les Autochtones vivant ou de passage
6 dans les villes.

7 Le mouvement des Centres d'amitié est établi au
8 Québec depuis plus de cinquante (50) ans... depuis
9 près de cinquante (50) ans. Suite à l'ouverture du
10 premier Centre d'amitié autochtone à Chibougamau en
11 soixante et neuf ('69), plusieurs Centres d'amitié
12 ont vu le jour au cours des années soixante-dix
13 ('70) au sein des villes qui étaient déjà des
14 carrefours de rencontre pour les citoyens
15 autochtones qui y convergeaient pour avoir accès à
16 des services et s'y installaient de façon
17 permanente. Le mouvement des Centres d'amitié
18 autochtone a connu une deuxième phase de
19 développement au cours des années deux mille (2000)
20 et... début deux mille dix (2010). Ces différentes
21 mobilisations locales ont démontré le besoin des
22 citoyens autochtones d'avoir un lieu d'appartenance
23 et d'expression de la culture autochtone ainsi que
24 l'accès à des services culturellement pertinents et
25 sécurisants.

1 Finalement, au cours de l'année deux
2 mille quinze (2015), le Regroupement a été
3 interpellé par de nouvelles mobilisations
4 locales dans les villes de Maniwaki et
5 Roberval afin de soutenir l'émergence...
6 l'émergence des Centres d'amitié autochtone,
7 ces deux (2) villes ayant une population
8 autochtone importante et des besoins
9 grandissants pour une offre de service
10 culturellement pertinente et sécurisante.

11 -----

12 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

13 [Sego(ph), kumsabien(ph)]. Je vais respecter une de
14 nos coutumes aussi, avant de débiter, de remercier
15 la Nation Anishinabe de tenir... de nous permettre
16 de tenir cette rencontre importante sur leur
17 territoire traditionnel non cédé.

18 On a cru important de vous expliquer aussi notre
19 approche dans l'offre de service et des définitions
20 qui sont essentielles à maîtriser pour améliorer la
21 qualité des services et la pertinence culturelle de
22 ces services.

23 Donc, notre approche dans l'offre de service est
24 inspirée premièrement par une pertinence
25 culturelle. L'approche culturellement

1 *pertinence...* pertinente passe en premier lieu par
2 une compréhension véritable par les intervenants
3 des contextes historiques, légaux, politiques,
4 économiques et sociaux dans lesquels se retrouvent
5 les Autochtones. Ensuite, cette compréhension doit
6 être retenue pour saisir les effets qu'elle a sur
7 les individus dans toute sa spécificité. En somme,
8 les stratégies déployées doivent tenir compte à la
9 fois de l'individu, du contexte dans lequel il se
10 trouve et les manières par lequel ce contexte...
11 affecte l'individu qui demande du soutien, de
12 l'aide ou des conseils.

13 La sécurisation culturelle est à un autre
14 niveau. L'approche culturellement sécurisante
15 consiste à bâtir la confiance avec les personnes
16 autochtones et reconnaître le rôle des conditions
17 socio-économiques, de l'histoire et de la politique
18 en matière de prestation de services. La
19 sécurisation culturelle exige la reconnaissance que
20 tous les... que nous sommes tous porteurs de
21 culture. Cette approche s'appuie sur une
22 participation respectueuse ainsi qu'une
23 compréhension du déséquilibre du pouvoir inhérent à
24 la prestation des services, de la discrimination
25 institutionnelle et la nécessité de rectifier ces

1 iniquités en apportant des changements dans le
2 système. La démarche de sécurisation culturelle
3 vise une réelle transformation sociale en proposant
4 de revoir les politiques publiques destinées aux
5 populations autochtones et de renouveler les
6 pratiques dans une optique de décolonisation et
7 d'autodétermination.

8 On explorera dans d'autres possibilités dans
9 d'autres... lorsque d'autres Centres d'amitié se
10 présenteront aussi, d'autres facteurs de
11 gouvernance autochtone, d'autochtonisation des
12 institutions, de décolonisation et d'approfondir
13 ces notions qui sont un peu plus macro à l'offre de
14 service. Ici, on reste un petit peu plus dans la
15 question de l'offre de service en tant que telle.

16 La transformation sociale, un processus
17 caractérisé par une action concertée, communautaire
18 et collective générant des solutions proactives et
19 novatrices dans l'optique de renouveler les
20 pratiques ou mesures sociales et institutionnelles
21 pour qu'elles répondent aux réalités autochtones
22 urbaines et participent à la construction d'un
23 vivre-ensemble équitable et respectueux du projet
24 social autochtone urbain.

25 Maintenant je vais vous parler du portrait de

1 l'autochtonie urbaine au Québec. Premièrement, une
2 petite définition de l'autochtonie urbaine, un
3 concept que nous avons développé. Ça désigne
4 l'ensemble de la population autochtone telle que
5 composée d'une pluralité des personnes et des
6 collectivités qui ont la ville comme ancrage
7 communautaire, politique, économique, culturel,
8 écologique et social. Les réalités au niveau de
9 l'autochtonie urbaine au Québec ont grandement
10 évolué au courant des dernières années. Les
11 citoyens autochtones vivant ou de passage dans les
12 villes au Québec ont fait le choix, pour diverses
13 raisons, de s'enraciner dans une ville afin d'en
14 faire le lieu où ils espèrent construire une vie
15 épanouie à la fois comme autochtone et par
16 conséquent leur... comme acteurs de leur
17 collectivité. Comme citoyens autochtones, ils
18 aspirent à un accès équitable et sécuritaire à tous
19 les services, à participer à l'essor
20 socioéconomique du Québec ainsi qu'à contribuer aux
21 différentes instances locales et aux mécanismes de
22 gouvernance afin d'influencer leur propre destin.
23 Ces différentes... ces différentes aspirations
24 s'accompagnent néanmoins de nombreux défis. Le
25 renforcement et la fierté de leurs identités et

1 leur culture respective ainsi que la conservation
2 d'un sentiment d'appartenance comme citoyen à part
3 entière au sein de la collectivité font partie de
4 ces défis.

5 Le regroupement des Centres d'amitié autochtone
6 et ses Centres d'amitié autochtone membres
7 contribuent à répondre aux besoins et aux
8 aspirations des Autochtones en milieu urbain. Ils
9 offrent un appui continuél au renforcement de leur
10 identité culturelle individuelle et collective. Un
11 espace permettant de retrouver un fort sentiment
12 d'appartenance, une offre de service de qualité et
13 sécuritaire afin d'améliorer la qualité de vie de
14 ceux-ci, du soutien pour affirmer, défendre et
15 faire reconnaître leurs droits et intérêts comme
16 citoyens autochtones ainsi que de travailler
17 activement à créer une relation de réconciliation
18 mutuellement avantageuse, respectueuse et juste.
19 La présence des Autochtones dans les... dans les
20 villes est très en mouvement. Nous parlons ainsi
21 de l'hypermobilité. Cette mouvance a un très grand
22 impact sur la nécessité, la qualité et la quantité
23 des services urbains offerts dans les villes.

24 Quelques facteurs démographiques : selon les
25 données de deux mille quinze (2015),

1 cinquante-trois pour cent (53 %) des Premières
2 Nations vivent dans les villes du Québec. Les
3 études, trente-cinq pour cent (35 %), euh...
4 Excusez-moi, les raisons pourquoi qu'ils sont en
5 ville, ce sont : les études, au niveau de
6 trente-cinq pour cent (35 %), le travail,
7 vingt-quatre pour cent (24 %) et le logement, onze
8 pour cent (11 %), font partie des principaux
9 facteurs de mobilité.

10 Ce phénomène de mobilité vers les villes est
11 d'une part accentué par la réalité croissante d'une
12 population autochtone née et ayant grandi dans des
13 villes, mais qui n'en garde pas moins un intérêt
14 pour la culture et une fierté envers l'identité
15 autochtone. D'autre part, il est possible
16 d'associer l'augmentation importante de la
17 population autochtone aux suites logiques du... du
18 jugement MacGyver. La Cour Suprême du Canada ayant
19 reconnu le statut d'Indien à une génération qui n'y
20 avait pas accès et ce, malgré la réforme sur la loi
21 des Indiens C-31 de mille neuf cent
22 quatre-vingt-cinq (1985). D'ailleurs, j'en suis,
23 une de ces personnes.

24 Le taux de natalité chez les Autochtones est
25 aussi un facteur de la croissance des populations

1 autochtones urbaines au Québec et au Canada.
2 Ainsi, selon les statistiques du recensement de
3 deux mille onze (2011) de Statistique Canada, les
4 Autochtones âgés de deux mille, euh... entre quinze
5 (15) et vingt-quatre (24) ans représentent dix-huit
6 pour cent (18 %) de la population totale
7 autochtone. À titre de comparaison, selon le
8 recensement de deux mille onze (2011), les
9 Canadiens âgés de quinze (15) à vingt-quatre (24)
10 ans représentent seulement treize pour cent (13 %)
11 de la population totale au Canada. En deux... en
12 mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), le
13 taux de natalité chez les Premières Nations était
14 de vingt-trois virgule zéro (23,0) naissances pour
15 mille (1 000) femmes, deux (2) fois le taux
16 comparable au Canada. Plus de la moitié,
17 cinquante-huit pour cent (58 %) des femmes des
18 Premières Nations qui ont donné naissance en mille
19 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) avaient
20 moins de vingt-cinq (25) ans.

21 Le manque de stratégie globale, en ce qui
22 concerne l'offre de service aux Autochtones, a été
23 constaté à maintes reprises. En effet, les
24 programmes sont souvent morcelés et peu adaptés aux
25 réalités des Premières Nations, des Métis et des

1 Inuits dans les villes. Ces manques ne sont
2 pas nouveaux. Ils ont déjà été signalés par de
3 nombreuses études dont celle de la Commission
4 royale sur les peuples autochtones et celle de la
5 Commission sur l'avenir des soins de Santé Canada,
6 la Commission Romanow.

7 **MME TANYA SIROIS :**

8 Toujours dans le point pour mieux connaître
9 l'autochtonie urbaine au Québec, en deux mille...
10 en deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
11 (2015), le Regroupement a contribué avec les deux
12 (2) paliers du gouvernement et un (1) partenaire
13 autochtone à travailler sur une planification
14 stratégique régionale. Ce... ce document se devait
15 être fait dans le cadre d'une... d'un programme
16 très bien, très précis. Cependant, nous, on a...
17 on a compté important de faire l'exercice, mais de
18 le faire un peu plus large pour justement, nous
19 donner des indices sur : qui sont les Autochtones
20 dans les villes, quels sont leurs besoins, quels
21 sont les obstacles qu'ils rencontrent? Et au
22 travers des différents obstacles, on a sondé dans
23 onze (11) villes quand même, les onze (11) villes
24 où qu'il y a une population importante
25 d'Autochtones, et il y a trois (3) obstacles qui

1 sont revenus dans ces villes-là et j'aimerais vous
2 aborder en lien avec ces obstacles-là.

3 Le premier obstacle est lié au niveau de la
4 langue. On s'entend ici la langue... les langues
5 autochtones ne sont pas un obstacle en soi.
6 Cependant, quand qu'elle est la langue maternelle
7 et tout ça et que... et que le membre de la
8 Première Nation inuite arrive dans les villes et
9 doivent consulter au niveau des soins de santé,
10 des... des soins, au niveau des polices et tout ça,
11 et ça peut devenir un obstacle quand que le
12 français est une langue seconde. Également, il y a
13 toute la réalité aussi des Premières Nations et des
14 Inuits qu'ils ont comme... comme première langue
15 leur langue maternelle autochtone, mais également
16 comme deuxième langue l'anglais. Et quand ils
17 arrivent dans des villes comme Chibougamau, quand
18 qu'ils arrivent dans des villes comme Val-d'Or, ils
19 doivent avoir... ou Maniwaki où qu'on rencontre
20 beaucoup cette problématique-là, et qu'ils vont à
21 l'hôpital et qu'ils ont besoin de soins, il n'y a
22 pas de... d'obligation du gouvernement du Québec
23 d'offrir les services bilingues par rapport à ça.
24 Donc c'est vraiment une... c'est quand qu'on parle
25 d'un... d'un enjeu rencontré, c'est beaucoup

1 l'enjeu au niveau... au niveau des langues.

2 Également, la langue est une... une expression
3 de la culture et fait souvent objet, parce qu'il y
4 a incompréhension entre l'intervenant et la
5 personne qui a besoin de services, ça peut faire
6 objet de discrimination, de racisme présent dans
7 les institutions, là, que j'ai nommées un peu plus
8 tôt.

9 Également, la barrière de la langue joue un rôle
10 déterminant dans la recherche d'emploi, son
11 maintien pour les travailleurs autochtones, dans la
12 persévérance scolaire, dans la réussite éducative
13 et, également, dans l'accessibilité égale et juste
14 à des logements décents. Donc, au-delà d'avoir
15 accès à des services publics, nous avons une
16 préoccupation en lien avec le... le bien-être
17 global de l'individu qui se retrouve dans la...
18 dans la ville.

19 Une statistique au Québec, environ le cinquième
20 ($1/5$) des personnes ayant déclaré une identité
21 autochtone lors du recensement de deux mille onze
22 (2011) ont aussi déclaré dans une forte... forte
23 proportion avoir une langue maternelle autochtone.
24 Cela peut amener à un obstacle au niveau de la
25 communication lorsqu'un service est requis dans le

1 réseau québécois. Et également, au niveau de la
2 réalité spécifique en lien avec la langue seconde
3 qui peut être l'anglais, donc j'en ai parlé un peu
4 un peu plus tôt.

5 Un deuxième obstacle qui est vraiment ressorti,
6 c'est toute la notion d'accessibilité à des
7 services culturellement pertinents et sécurisants.
8 C'est sûr qu'en deux mille dix-sept (2017), on en
9 parle, ça fait partie de... de notre langage, mais
10 déjà en deux mille quatorze (2014), au niveau des
11 Centres d'amitié, au niveau des... du Regroupement,
12 on commençait à voir ce... cette préoccupation-là,
13 au niveau des divers paliers *gouvernementals*,
14 mais... Et on travaillait avec des chercheurs qui
15 nous... qui nous indiquaient cette... cette
16 problématique-là, cette fameuse accessibilité-là,
17 parce qu'on a été confronté souvent à travailler
18 avec certains ministères dans les... dans les
19 services publics identifiés et de dire : « Mais
20 pourquoi que les Autochtones... il n'y en a pas de
21 problème. Les Autochtones ne se retrouvent pas
22 dans les services. On ne les voit pas au CLSC. On
23 ne les voit pas dans les hôpitaux. Donc ils ne
24 doivent pas avoir de problème au niveau de santé.
25 » Ça fait qu'ils n'avaient pas... on n'avait pas

1 encore fait la conscience au niveau de l'état
2 québécois de dire : « S'ils ne sont pas dans les
3 services, ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de
4 besoins. » Donc on a travaillé, au courant des
5 dernières années, dans ce... dans ce sens-là. Donc
6 on a vraiment, t'sé, malgré leurs disponibilités
7 dans le réseau québécois, ceux-ci sont - on parle
8 des services - ceux-ci sont très peu fréquentés par
9 les Autochtones pour plusieurs raisons historiques
10 - et ça, j'imagine qu'on en a parlé beaucoup cette
11 semaine - mais la méfiance à l'égard des
12 institutions, des mauvaises expériences vécues
13 liées aux préjugés ou au racisme, des approches
14 occidentales pouvant créer des sentiments
15 d'aliénation, d'intimidation, en plus des barrières
16 administratives et juridictionnelles.

17 Également, la connaissance des besoins,
18 l'adaptation et la création de services spécifiques
19 à la clientèle autochtone vivant dans les villes
20 sont des enjeux fondamentaux. Donc on ne... je ne
21 crois plus qu'en deux mille dix-sept (2017), on
22 peut se permettre de dire : « Ils ont juste à aller
23 dans les services comme tout autre québécois », ce
24 que j'ai souvent entendu. Et même dans des
25 ministères, là, quand qu'on essayait de faire

1 comprendre cette particularité-là de pourquoi qu'il
2 est important de ne pas créer un réseau parallèle
3 de services, mais... mais comment qu'on peut
4 adapter, comment qu'on peut créer des portes
5 d'entrées pour les Autochtones, comment qu'on peut
6 créer un environnement sécurisant pour qu'ils
7 puissent aller vers ces services-là. Donc c'est
8 vraiment dans cette optique-là que le Regroupement
9 et les Centres d'amitié travaillent depuis les...
10 les dernières années, là. Ça ne date pas d'hier,
11 là. On parlait tantôt de l'approche culturellement
12 pertinente et de la sécurisation culturelle : nous
13 ça fait quand même quelques années déjà qu'on
14 travaille dans cette optique-là. Donc
15 l'accessibilité aux services, un obstacle qui a été
16 identifié et dans... dans la majorité des villes.

17 Un autre obstacle qui a été identifié, et je ne
18 fais pas une surprise ici, là, mais c'est bien sûr
19 le racisme et la discrimination. Quand qu'on
20 côtoie des services publics de l'État québécois et
21 que les gens qui le... qui côtoient ces
22 services-là, à même le personnel de... de ces
23 institutions-là, ils sont victimes de racisme et de
24 discrimination. Et c'est très insidieux, hein, le
25 racisme et la discrimination. Ça peut être un

1 commentaire, un regard, la façon qu'on traite le...
2 le dossier, et tout ça. Et ça, c'est assez pour,
3 un peu, servir d'effet de... de ne pas retourner
4 dans ces services-là et ça crée la méfiance.
5 Est-ce que... est-ce que je dois aller consulter ce
6 service-là? Est-ce que je peux faire confiance à
7 la personne que j'ai devant moi? Et c'est souvent
8 ce qui... ce que les gens nous témoignent via les
9 Centres d'amitié et ce qui se retournent vers les
10 Centres d'amitié pour dire : « Comment vous pouvez
11 nous aider à nous... à nous accompagner dans ces
12 services-là? » Donc il y a toute cette approche-là
13 d'accompagnement des Autochtones envers les
14 services. Je le dis souvent, les Centres d'amitié
15 ne pourront remplacer un hôpital, mais comment
16 qu'on peut créer ces fameux... ce fameux corridor
17 de services-là, ce fameux *continuum* de services-là
18 pour accompagner les gens?

19 Quelques statistiques au niveau de... de racisme
20 et discrimination, bon. Bon, la présence accrue
21 des Premières Nations, des Inuits dans la ville
22 provoque inévitablement un changement dans les
23 rapports entre les citoyens autochtones et
24 non-autochtones. La croissance significative de la
25 présence autochtone provoque un réel inconfort, un

1 malaise et parfois un rejet au sein de la société
2 québécoise. Des préjugés et des comportements
3 persistent et portent préjudice à l'épanouissement
4 individuel et collectif des Autochtones en milieu
5 urbain. Ça, c'est... c'est clair, net et précis.
6 Quand qu'on... à cause de notre culture, à cause
7 de... de qu'on est autochtone, on ne peut pas
8 aspirer à avoir un emploi de qualité, à avoir... de
9 finir nos études quand on est constamment victime
10 de racisme et discrimination et qu'au niveau de la
11 fierté identitaire, elle est... elle est
12 constamment rabrouée.

13 L'expérience des Centres d'amitié autochtone du
14 Québec ainsi de nombreuses recherches démontrent
15 que la discrimination et le racisme aux niveaux
16 individuel et systémique sont une réalité
17 quotidienne pour les Autochtones en milieu urbain.
18 Selon la Commission des droits de la personne et
19 des droits de la jeunesse du Québec :

20 « Les Autochtones, et en particulier les
21 Autochtones en milieu urbain, comptent
22 parmi les groupes les plus susceptibles
23 d'être victime de discrimination et/ou de
24 profilage racial au Québec. »

25 Toujours selon la Commission des droits de

1 la personne et des droits de la jeunesse du
2 Québec :

3 « Le racisme empêche aujourd'hui les
4 Autochtones de participer pleinement à
5 l'essor de la société québécoise. Le
6 racisme et la discrimination peuvent se
7 manifester par des formes directes
8 d'agression, telles que des propos
9 racistes et des références diffamatoires à
10 la culture autochtone, ainsi que des
11 formes indirectes telles que l'exclusion
12 des personnes basées sur leurs origines
13 autochtones. Au Québec, le racisme et la
14 discrimination en raison de l'identité
15 autochtone sont une réalité pour la vaste
16 majorité des Autochtones en milieu
17 urbain. »

18 À Montréal, soixante-dix pour cent (70 %) des
19 Autochtones affirment avoir été taquinés ou
20 insultés en raison de leurs origines autochtones et
21 près du tiers ($1/3$) des Montréalais non-autochtones
22 expriment des stéréotypes négatifs à l'égard des
23 peuples autochtones. Une étude auprès des
24 Autochtones vivant à Montréal, Sept-Îles et
25 Val-d'Or rapporte que les... que le racisme est

1 vécu par la majorité des participants autochtones.
2 Toutefois, ceux ayant des traits physiionomiques
3 autochtones et un français qui est parlé peut-être
4 avec un accent sont plus susceptibles de vivre des
5 comportements racistes et discriminatoires à leur
6 égard.

7 Et on... je prends vraiment le temps de... de
8 l'expliquer parce qu'on n'en parle pas assez de
9 l'impact du racisme et de la discrimination chez
10 les gens. Et... et comme je disais plus tôt, c'est
11 vraiment insidieux et quand que c'est véhiculé au
12 sein... quand que c'est rendu que c'est au sein des
13 services publics et que c'est véhiculé et... et ça
14 fait son chemin, et tout ça. Et c'est là qu'on en
15 devient – et je sais qu'il y a des chercheurs qui
16 vont venir peut-être l'expliquer mieux que moi –
17 mais tout... on en vient que le racisme est ancré
18 dans... dans le système. On ne parle pas juste
19 d'événements ponctuels ou d'événements qui ont
20 été... qui sont arrivés une fois de temps en temps.
21 Quand ça devient quasiment dans une culture
22 organisationnelle bien ancrée, vous comprenez que
23 ça a un impact énorme sur les Autochtones. Surtout
24 en ce qui a trait, là, à l'accessibilité à des
25 services comme les services de santé et... Et je

1 pourrais parler aussi – on va en parler plus tard –
2 au niveau de la protection de la jeunesse et... et
3 toute cette accessibilité-là au niveau de... puis
4 la création d'un lien de méfiance, et tout ça. On
5 ne sera pas porté à aller chercher de l'aide ou de
6 la protection de services au niveau de la justice
7 et de la police si on... on reçoit un message
8 contradictoire en lien avec leur vision au niveau
9 de... de la réalité autochtone, par rapport à...
10 C'est sûr, ça manque de sensibilisation, de
11 formation, mais au départ, il y a vraiment un
12 travail à faire et il va falloir le reconnaître,
13 cette présence-là, au niveau de racisme systémique.

14 Dans la foulée des événements qui ont suivi les
15 dénonciations des femmes autochtones à Val-d'Or, à
16 l'automne deux mille quinze (2015), le Regroupement
17 considérait important d'actualiser l'information
18 entourant l'utilisation des services publics par la
19 population autochtone vivant ou de passage en
20 milieu urbain ainsi que de mieux comprendre leurs
21 besoins. Effectivement, suivant les... les
22 événements de Val-d'Or, le Regroupement s'est...
23 s'est assis avec le gouvernement du Québec et le
24 gouvernement fédéral et, à ce moment-là, bon, tout
25 le monde était un peu... Je veux dire, on sortait

1 des événements de Val-d'Or, et quand qu'on parlait
2 de cette fameuse accessibilité des services-là, je
3 crois qu'on n'était pas nécessairement d'accord.
4 Il y avait la vision gouvernementale, il y avait la
5 vision au niveau des Centres d'amitié, et c'est à
6 ce moment-là qu'on s'est dit : « O.K. Quand même
7 qu'on en parle pendant deux (2) ans, là, il faut
8 faire de quoi. » Et on a commandé un sondage sur
9 cette accessibilité-là des services. Plus de deux
10 mille (2000) Autochtones y ont répondu. J'aurais
11 aimé vous le présenter aujourd'hui, il est encore
12 en train de... de se faire analyser, et tout ça.
13 Mais c'est sûr que plus tard dans la... dans la
14 démarche, il vous sera présenté, là. Puis je vais
15 vous l'expliquer un peu en quoi consistait, là,
16 l'enquête.

17 L'enquête portait sur quatre (4) champs d'action
18 qui ont pu évoluer qui... quatre (4) champs
19 d'action, bon. Le premier champ d'action de
20 l'étude était la santé et les services sociaux.
21 Donc on a... on a cherché à comprendre, bon, quels
22 étaient les besoins des Autochtones dans les villes
23 à ce niveau-là, mais surtout, est-ce qu'ils avaient
24 fréquenté le réseau de la santé et des services
25 sociaux, pour quelles raisons et... et qu'est-ce

1 qu'ils ont rencontré comme obstacle? Et on... on
2 continuait comme ça, là, pour quatre (4) différents
3 champs. Donc, on l'a fait pour la santé et les
4 services sociaux, le système judiciaire, le service
5 d'aide aux victimes, l'éducation, l'école et la
6 formation scolaire, et finalement, au niveau de
7 tous les services en ce qui concerne l'emploi et
8 l'acquisition de compétences.

9 Donc, comme je vous disais, on est... on est
10 en train de le finaliser, ce portrait-là, tout le
11 monde a hâte de le voir et moi y compris. Mais je
12 comprends que ça... ça a généré énormément de
13 données. Il y a un travail de croisement de
14 données qu'on veut pouvoir vous présenter. Donc,
15 ça, ça s'en vient dans les prochaines... dans les
16 prochains mois et il sera... Il a été fait en
17 collaboration aussi avec le gouvernement. On a...
18 on a travaillé ensemble pour faire les questions,
19 et tout ça. Donc, bien hâte de pouvoir vous le
20 présenter parce qu'on savait qu'il y avait une
21 réelle problématique et maintenant, on va avoir des
22 chiffres pour le démontrer. Donc ça fait un tour
23 au niveau de l'autochtonie urbaine, là, et ces
24 différents faits saillants, les travaux qu'on...
25 qu'on fait dernièrement.

1 J'enchaînerais, là, au niveau des différents...
2 les six (6) différents services qui ont été
3 identifiés par la Commission. Et, comment qu'on a
4 monté notre... notre présentation, on a cru que
5 notre rôle ici, ce matin, très tôt là, dans... dans
6 le début de... de la Commission - parce que ça ne
7 sera pas notre seule représentation - c'était de...
8 de mettre sur la table un peu des pistes. De... de
9 vous mettre des faits saillants, des pistes, sur
10 quoi qu'on devrait... sur quoi la Commission
11 devrait se pencher, à notre avis, bien sûr. Donc
12 c'est dans cette optique-là qu'on va vous présenter
13 quelques faits saillants extrêmement... extrêmement
14 rapides sur qu'est-ce que nous on a constaté au
15 niveau des besoins terrains des Autochtones dans
16 les villes.

17 Donc, je vais... je vais débiter avec les
18 services policiers. Donc, c'est sûr, toute la
19 question de surjudiciarisation. Je crois qu'on
20 l'apprend... on n'apprend pas ça ce matin, là, des
21 Autochtones liés, en autres, au profilage racial et
22 aux situations de vulnérabilité psychologique
23 fréquentes dans lesquelles vivent les Autochtones
24 tant au niveau d'accusations criminelles que de
25 constats d'infractions. Donc, ça, c'est quelque

1 chose que nous aimerions que la Commission
2 d'enquête se penche sur cette question-là. Je sais
3 qu'il y a des études qui... qui existent, et tout
4 ça.

5 Également, le... tout le concept qu'on pénalise
6 beaucoup les Autochtones au niveau... en lien avec
7 des problèmes psychosociaux. Quand l'arrestation
8 devient la porte d'entrée pour recevoir un service,
9 nous on trouve que c'est une réelle problématique.
10 La personne a besoin d'accompagnement psychosocial
11 et elle n'a... ce n'est pas par la police que ça
12 doit passer, ça doit passer par un autre... un
13 autre système. Donc il doit... il y a clairement
14 un obstacle qui fait en sorte que ces gens-là,
15 vulnérables au niveau de santé mentale, entre
16 autres, finissent... finissent avec les policiers.

17 Un lien de confiance qui est absent. Un
18 sentiment d'insécurité vécu par les Autochtones
19 dans les villes, d'autant plus par les femmes
20 autochtones qui sont dans les villes. Donc toute
21 cette méfiance-là, un lien de confiance qui
22 n'existe pas entre la police et les citoyens
23 autochtones. Et un dernier point, je l'amène je...
24 je vais être très prudente dans mes propos, mais
25 toute cette fraternité policière là, qui peut être

1 dérangement. Malgré les... - et je m'explique là -
2 malgré les... les décisions qui ont été prises, les
3 dossiers, ça a été expliqué, et tout ça, il reste
4 qu'on côtoie quand même le... le milieu policier,
5 que ça soit au niveau municipal ou provincial, et
6 on entend encore des choses qui peuvent être
7 *dérangeants* en lien avec... avec des dossiers qui
8 ont eu lieu à Val-d'Or, et tout ça. Et ça reste
9 ancré, bien comme il faut, dans la vision au niveau
10 du système policier. Et moi, je... moi et les gens
11 qui ont assisté à des commentaires, on trouve ça
12 vraiment dérangement, ça fait qu'il y aura... Quand
13 je vous parlais des fois des changements de
14 culture... Et je ne veux pas généraliser et ça se
15 peut que des fois on passe des commentaires et on
16 ne veut pas... on ne veut pas mal faire. Mais avec
17 des partenaires autochtones, ça peut être
18 extrêmement dérangement et désolant. Donc je le
19 nomme. Peut-être que c'est... ça ne fera pas
20 l'affaire à des gens, mais moi, je trouve que c'est
21 important de le nommer parce qu'elle existe, donc
22 envers les Autochtones.

23 Donc, Christine, je te laisse la suite...

24 **MME CHRISTINE JEAN :**

25 La suite...

1 **MME TANYA SIROIS :**

2 ... au niveau des services correctionnels.

3 **MME CHRISTINE JEAN :**

4 Exactement. Donc, malgré le fait qu'on ne
5 représente que quatre pour cent (4 %) de la
6 population canadienne, les détenus d'origine
7 autochtone forment vingt pour cent (20 %) de la
8 population carcérale masculine dans les
9 établissements fédéraux. La surreprésentation des
10 femmes est encore plus dramatique, donc elle
11 constitue trente-trois pour cent (33 %) de la... de
12 la population carcérale féminine. C'est-à-dire
13 qu'une détenue sur trois ($1/3$) est autochtone. Au
14 Québec, les Autochtones ne constituent qu'un point
15 deux pour cent (1.2 %) de la population générale de
16 la province. Ils représentent toutefois trois
17 point trois pour cent (3.3 %) de la population
18 correctionnelle du Québec. Et ça, c'est en deux
19 mille sept (2007), deux mille huit (2008).

20 Aucun ou peu de services offerts dans les
21 établissements de détention provinciaux qui
22 tiennent compte des spécificités culturelles et des
23 besoins des autochtones, à la différence des
24 services correctionnels canadiens qui a mis des
25 ressources en place. Pourtant, la loi sur le

1 système correctionnel du Québec implantée en deux
2 mille sept (2007) est venue confirmer avec
3 l'article 21 que les services correctionnels
4 devraient élaborer et offrir des programmes et des
5 services qui prennent en compte, particulièrement,
6 les besoins propres aux femmes et aux Autochtones.

7 Les agents de probation, ceux qui travaillent à
8 l'externe, ou encore les agents correctionnels, les
9 gardiens de prison, n'ont aucune ou peu de
10 formation sur les réalités autochtones. Cela peut
11 occasionner, par exemple, des bris de probation
12 pour... en raison d'incompréhensions liées aux
13 réalités autochtones. Exemple : les changements
14 d'adresse qui, nous savons, sont très nombreux
15 parce que nos gens sont très mobiles, donc
16 devraient être pris en considération pour... par
17 les agents de probation.

18 Au niveau des services de justice, plusieurs
19 villes emprisonnent pour non-paiement d'amendes,
20 alors quelles pourraient choisir d'agir autrement,
21 par des travaux compensatoires, en exemple. La
22 magistrature, les procureurs de la Couronne et les
23 avocats de la défense ont peu de formation sur les
24 réalités autochtones. L'offre d'utilisation
25 d'interprète n'est pas systématiquement... n'est

1 pas systématique, occasionnant des problèmes de
2 compréhension chez les accusés. Donc, comme le
3 disait tantôt Tanya, quand ta langue première c'est
4 une langue d'une Première Nation, te retrouver
5 devant la justice peut être... pas peut être, mais
6 est problématique, là, pour la majorité de nos
7 personnes qui s'y retrouvent. Il n'y a pas de
8 service d'accompagnement culturellement pertinent
9 pour le droit civil, pour les familles qui
10 divorcent, pour le département de la protection de
11 la jeunesse.

12 En justice criminelle, recours moins fréquents
13 au rapport Gladue que dans les autres provinces
14 canadiennes. Lien avec les services
15 correctionnels, car les rapports Gladue sont
16 transmis aux établissements de détention et aux
17 services de probation afin de donner des indices
18 sur les facteurs de réussite et au niveau de la
19 réinsertion sociale qui sont en lien avec la
20 culture de la personne.

21 Donc, Philippe, je te laisse les services
22 sociaux et la santé.

23 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

24 Oui, puis avant de poursuivre, je voulais rajouter
25 un commentaire ou une note sur les services

1 policiers. On sait qu'il y a, en quelque sorte,
2 une formation qui est *offert* aux policiers
3 lorsqu'ils passent par Nicolet, donc on parle de la
4 Sûreté du Québec. Mais on sait très bien aussi que
5 les forces policières, au Québec, sont aussi gérées
6 par les municipalités et on croit qu'il y a un
7 rapport inégal au niveau de la sensibilisation des
8 officiers dans différentes municipalités, et
9 d'ailleurs, il y a un retard assez important.
10 Comment est-ce qu'on peut expliquer que, par
11 exemple, actuellement, notre Centre d'amitié est en
12 train de participer à la formation des officiers à
13 Montréal et qu'aucune structure officielle n'a été
14 mise en place pour assurer que tous les services
15 policiers municipaux, à l'échelle du Québec, ont
16 une sensibilisation pour comprendre les enjeux? On
17 comprend que les officiers n'ont pas nécessairement
18 de bagage académique de sociologue pour comprendre
19 tous les enjeux historiques, culturels et *socials*.
20 Ce sont des officiers qui sont là pour faire
21 respecter la loi, mais pour bien faire leur travail
22 d'être au service des citoyens, on croit qu'ils
23 doivent avoir de meilleures connaissances sur
24 l'historique de nos gens et pourquoi que, dans
25 certain cas, il va y avoir par exemple, une

1 proportion démesurée de personnes autochtones
2 itinérantes dans une ville. Et sans la sans
3 sensibilisation, sans l'éducation, c'est
4 impossible, on ne peut pas s'attendre à ce que ces
5 gens-là puissent s'éduquer par eux-mêmes. Donc, il
6 doit y avoir des standards établis et que tous les
7 officiers aient le même niveau d'éducation et de
8 sensibilisation sur les enjeux autochtones.

9 Je vais plutôt parler des services de santé et
10 services sociaux. Évidemment, une des plus grandes
11 institutions du Québec. Quelques facteurs
12 contextuels : donc les populations autochtones du
13 Québec se déplacent de plus en plus vers les zones
14 urbaines, soit de leur plein gré, soit poussées par
15 les circonstances qui peuvent être de nature
16 personnelle, familiale, sociale ou économique. Les
17 facteurs contraignants qui contribuent au
18 déplacement des peuples autochtones comprennent
19 souvent un désir d'améliorer leur qualité de vie.
20 Cependant, ceux-ci arrivent en milieu urbain, sont
21 souvent confrontés à d'autres problèmes qui peuvent
22 contribuer à leur marginalisation et ainsi les
23 maintenir dans une position de vulnérabilité,
24 d'autant plus qu'ils n'ont pas tendance à utiliser
25 les services du réseau québécois.

1 Je vais dire une anecdote ici. La simple
2 embauche d'un intervenant social a changé toute la
3 dynamique de notre centre, par exemple. Étant
4 donné que la majorité des personnes autochtones ne
5 veulent pas aller consulter les intervenants
6 *socials* non-autochtones pour leur plus grand défi
7 de leur vie : dépression, crime sexuel, etc. Donc
8 on devient une porte d'entrée automatiquement pour
9 le service, pour plusieurs dénonciations qui
10 auraient passé inaperçues. En raison de sa
11 responsabilité populationnelle, le gouvernement du
12 Québec doit assurer la prestation de services de
13 prévention, de traitement et de réadaptation en
14 milieu urbain pour les Autochtones. Toutefois, il
15 est reconnu que les Autochtones se tournent peu
16 vers les ressources du réseau de la santé
17 québécois, afin de répondre à leurs besoins. Donc
18 d'où l'anecdote.

19 L'accessibilité aux services de santé et
20 services sociaux comporte plusieurs défis pour les
21 Autochtones vivant dans les villes au Québec. Il
22 n'existe... il existe des barrières telles que,
23 comme nous avons mentionné, la langue, la
24 complexité du réseau, l'absence d'éléments qui
25 soient culturellement sécurisants dans l'offre de

1 service, pour en nommer quelques-uns. Pour des
2 raisons historiques et culturelles de méfiance
3 envers les institutions autochtones... allochtones
4 - excusez-moi - de méconnaissance des services, des
5 problèmes de communication, les Autochtones
6 fréquentent peu les services offerts par le réseau
7 de la santé à l'exception des soins d'urgence et
8 d'obstétrique. Malgré la disponibilité des
9 services, les constats sont sans équivoque quant à
10 la sous-utilisation des services par les
11 Autochtones.

12 Notre référence c'est le constat réalisé suite
13 au déploiement de la clinique Minowé du Centre
14 d'amitié autochtone de Val-d'Or et la clinique
15 Acokan au Centre d'amitié autochtone de La Tuque,
16 dans le cadre d'un projet financé par le Fond
17 d'intégration des services de santé de Santé Canada
18 porté par le Regroupement des centres d'amitié
19 autochtones du Québec.

20 Les taux très élevés de consommation de drogue
21 et d'alcool chez les Premières Nations et les
22 Inuits sont démontrés dans un rapport du Centre de
23 gouvernance de l'information des Premières Nations
24 qui indiquait qu'en deux mille dix (2010) que la
25 consommation des drogues et d'alcool était un enjeu

1 important pour quatre-vingt-deux pour cent (82 %)
2 des répondants à leur sondage. Hors, combien de
3 services avons-nous, culturellement pertinents,
4 pour répondre à cette problématique dans *tous* les
5 régions du Québec? Très peu. Un nombre important
6 de recherches dans les dernières années a démontré
7 plusieurs problèmes auxquels étaient confrontés les
8 Autochtones en milieu urbain, peu importe le
9 territoire visé. Il existe un consensus quant à
10 l'existence de situations psychosociales et
11 économiques qui occasionnent des problématiques de
12 tout genre pour *lequel* le développement de services
13 adaptés devient essentiel.

14 De plus, une autre problématique s'ajoute, soit
15 la méconnaissance de la culture autochtone par les
16 intervenants du réseau québécois. Puis quand qu'on
17 dit « culture » ici, on ne parle pas nécessairement
18 de nos traditions culturelles pour faire... pour
19 produire des artefacts culturels, on parle vraiment
20 de qui nous sommes et comment nous sommes. Et,
21 cette méconnaissance, elle a... - excusez-moi - par
22 les intervenants du réseau québécois, dont la
23 résultante se traduit par des phénomènes
24 d'incompréhension voire même des attitudes
25 d'exclusion.

1 Je vais encore citer une anecdote. On va
2 pouvoir déposer, encore une fois, une étude qui
3 n'est pas encore complétée, mais qui a été *produit*
4 par le MUHC, le McGill University Help Center, je
5 pense, dont on est partenaire. Et lors de cette
6 étude-là, qui porte sur l'offre de service pour les
7 femmes qui proviennent de régions éloignées du
8 Québec, Inuits et Cris, principalement, qui
9 viennent justement pour des services d'obstétrique,
10 d'accouchement à la ville de Montréal, on a noté
11 que la méconnaissance crée des généralisations
12 hâtives qui résultent en des réductions de service.
13 Et j'explique l'anecdote. C'est qu'évidemment, les
14 femmes qui reçoivent continuellement - excusez-moi
15 - les infirmières qui reçoivent continuellement des
16 femmes dans un centre d'obstétrique vont avoir une
17 meilleure connaissance et vont avoir un portrait
18 plus large des comportements de ces femmes. Une
19 fois que les femmes autochtones quittent ce service
20 pour un autre service plus spécifique dans
21 l'hôpital avec une... des employés qui ont moins
22 contact, il y a une méconnaissance. Et donc là,
23 rapidement, s'il y a un comportement, par exemple,
24 négatif, une personne frustrée ou quoi que ce soit,
25 ça devient la généralisation pour tout le service.

1 Et ce qu'on a pu voir, c'est que ces mêmes
2 infirmières vont avoir peur d'offrir des services
3 aux femmes, vont rentrer rapidement, faire le moins
4 qu'elles peuvent, peut-être rien expliquer de la
5 démarche et quitter. Et même si ce n'est pas
6 aussi... aussi dramatique que, par exemple, dire à
7 une personne qu'elle n'est pas un humain ou, t'sé,
8 toutes sortes de comportements racistes, c'est
9 vraiment ce que je crois qui est latent derrière le
10 racisme systémique, soit les services qui sont de
11 moindre qualité pour toutes les personnes
12 autochtones lorsqu'ils ne sont pas dans un bassin
13 d'alliés en dedans des services québécois. Je vais
14 continuer mon allocution plus tôt écrite.

15 Et de racisme envers les membres des Premières
16 Nations et des Inuits dans les villes du Québec.
17 Ces éléments viennent renforcer la difficulté
18 d'accès aux services ainsi que l'absence de
19 connaissance de la part des Autochtones quant aux
20 services offerts et auxquels ceux-ci ont le droit.
21 Il est important de prendre en compte la
22 spécificité et... spécificité des contextes
23 historiques, politiques, économiques et *socials*,
24 des situations de pauvreté et d'exclusion sociale
25 que vivent les Autochtones en milieu urbain, pour

1 répondre de façon adaptée aux problématiques
2 engendrées par la perte des valeurs culturelles
3 traditionnelles.

4 Puis avant de continuer, je dirais, je crois
5 qu'on peut mettre au défi n'importe quel formateur
6 de réussir à recenser tous les facteurs
7 historiques, politiques, économiques et *socials*.
8 Et à toutes les fois qu'on les présente à des
9 intervenants qui sont sur le terrain, c'est
10 surprenant à quel point qu'on a des réponses
11 d'ignorance. Et qu'on va arriver avec un policier
12 et dire, « bien, est-ce que vous saviez qu'il y a
13 eu les pensionnats? Est-ce que vous saviez que ça
14 s'est passé? » Et souvent, ce que j'ai entendu
15 c'est, « bah, ça, ça s'est fait dans l'ouest, il
16 n'y a pas eu ça ici au Québec. » Comme si on
17 n'avait pas eu, non plus, des limites sur notre
18 capacité de s'organiser en tant que peuple. Comme
19 s'il n'y avait pas des disparités sur le plan... de
20 la démocratie, des droits. Comme s'il n'y avait
21 pas eu des règlements municipaux qui empêchaient
22 nos gens de rester dans la ville après cinq heures
23 (5 h). Il y a toutes sortes de facteurs qui ont
24 influencé la situation des Autochtones
25 d'aujourd'hui.

1 Au Canada, le taux de problèmes de santé
2 importants qui affectent les peuples autochtones
3 est de loin supérieur à celui des non-autochtones.
4 Ces problèmes sont un taux élevé de mortalité chez
5 les nourrissons et les jeunes enfants. Un taux
6 élevé de morbidité et de mortalité maternelle. Un
7 fardeau élevé de maladies *infectueuses*, des cas de
8 malnutrition et de croissance ralentie ou retardée.
9 Une espérance de vie plus courte. Des maladies et
10 des décès liés à la consommation de cigarette. Des
11 problèmes sociaux, des maladies et des décès liés
12 l'abus d'alcool et d'autres drogues. Des
13 accidents, des empoisonnements, de la violence
14 interpersonnelle, des homicides et des suicides.
15 L'obésité, le diabète, l'hypertension, les maladies
16 cardiovasculaires, les maladies rénales chroniques.
17 Des maladies liées au mode de vie et des maladies
18 causées par la contamination environnementale, par
19 exemple les métaux lourds, les gaz industriels et
20 les rejets d'effluents. C'est toujours le même
21 code, il y a toujours des communautés au Québec, au
22 Canada, qui n'ont pas d'eau potable. Comment
23 pouvons-nous dire que nous avons des standards
24 équivalents et comment pouvons-nous élever des
25 enfants dans ces contextes-là qui vont... qui

1 n'auront pas des problématiques sociales
2 importantes?

3 Au niveau de la protection de la jeunesse, avant
4 de commencer, je dirais qu'il faut quand même
5 mettre en contexte la protection de la jeunesse
6 comme étant la suite des écoles résidentielles. On
7 a fermé les écoles résidentielles, mais dans
8 l'entre-deux, on avait augmenté le pouvoir de la
9 protection de la jeunesse. Et s'il y a un lègue
10 actuellement qui est un référent culturel pour
11 nous, c'est bien tous les enfants qui se font
12 enlever de leurs familles et qui se font amener
13 dans d'autres villes, principalement Montréal,
14 lorsqu'il y a des problématiques familiales et
15 sociales.

16 De manière disproportionnée, les statistiques
17 récentes démontrent que les enfants autochtones au
18 Canada sont jusqu'à douze (12) fois plus
19 susceptibles que les enfants non-autochtones de
20 subir un déplacement sous les lois de la protection
21 de la jeunesse. Cette situation est le fruit d'un
22 ensemble de conditions sociales et historiques
23 parmi lesquelles la First Nation Child and Family
24 Caring Society of Canada identifie les impacts de
25 la transmission intergénérationnelle du traumatisme

1 des pensionnats indiens ainsi que l'incidence des
2 dépendances et au manque d'habitation sur les
3 communautés. Face à cette tendance, le Québec ne
4 fait pas exception. Annuellement, un nombre
5 disproportionné d'enfants autochtones sont séparés
6 de leur fratrie, de leur famille, de leur
7 communauté et placés dans des foyers
8 non-autochtones. Ces nombreux déracinements
9 culturels alimentent le traumatisme
10 intergénérationnel de la colonisation et les
11 impacts des pensionnats sur les populations
12 autochtones du Québec.

13 Je vais faire une autre anecdote où certains
14 travailleurs sociaux qui travaillent pour la
15 Batshaw Family Society dit... Ils nous ont informé
16 que ça ne fait que récemment, il y a peut-être une
17 décennie, qu'on a arrêté d'envoyer des agents de la
18 GRC pour aller interpellier un enfant dans une
19 famille sans qu'il n'y aille aucune préparation au
20 retrait de l'enfant. Donc, essentiellement, un
21 agent policier débarque chez vous, quasi défonce la
22 porte, enlève l'enfant et on croit que ça, c'est
23 pour aider l'enfant. Moi, je crois que si on
24 m'*aurait* fait ça quand que j'étais jeune, je serais
25 traumatisé à vie.

1 Face aux disparités observées entre les enfants
2 autochtones et non-autochtones dans les services de
3 protection de l'enfance, une étude québécoise
4 réalisée auprès de neuf (9) centres jeunesse entre
5 deux mille sept (2007) et deux mille huit (2008),
6 démontrait que les enfants autochtones sont
7 surreprésentés aux trois (3) étapes de la prise de
8 décision en protection. Les signalements retenus,
9 la sécurité et le développement compromis et les
10 placements. Parmi leurs conclusions, l'équipe de
11 chercheurs appuyait la mise sur pied d'un programme
12 d'intervention de première ligne auprès des parents
13 et des enfants autochtones. Ces services
14 culturellement adaptés pouvaient prévenir la
15 dégradation des situations psychosociales propices
16 à l'apparition de mauvais traitements et ainsi
17 réduire le nombre d'enfants se retrouvant signalés
18 à terme en situation de placement.

19 Puis d'ailleurs, les services culturellement
20 adaptés, ils existent dans d'autres lieux. Par
21 exemple, le centre Wabano qui... Et sinon aussi,
22 je crois que le centre de Val-d'Or travaille sur
23 ces enjeux-là pour intervenir avant qu'il n'y aille
24 de *dérapiement*. C'est possible de réduire les
25 facteurs sociaux qui pourraient résulter à un

1 placement et on ne travaille pas suffisamment à la
2 prévention ou la médiation familiale dans des...
3 dans des centres autochtones culturellement
4 pertinents. Il y a un travail de fond qui peut
5 être fait sur cet aspect-là, qui pourrait
6 déjudiciariser les familles autochtones.

7 Peur et crainte. La crainte de dénoncer, de
8 signaler des situations non conformes, troubles de
9 comportement, besoins de soutien, etc., selon eux,
10 par peur de perdre la garde de leur enfant.

11 Placement en milieu non-autochtone. Un nombre
12 disproportionné d'enfants autochtones sont séparés
13 de leur famille et de leur communauté et placés
14 dans des foyers non-autochtones. La rupture du
15 lien d'attachement affectif avec les parents
16 entraînera non seulement une perte de la langue, de
17 la culture, de la spiritualité, des valeurs et du
18 mode de vie autochtone. Il peut même y avoir une
19 perte d'identité culturelle chez l'enfant devenu
20 adulte. Risque de perdre l'identité culturelle,
21 on... on parle ici, les placements en famille
22 non-autochtone ne permettent pas à l'enfant de
23 s'exprimer dans sa langue autochtone qui est la
24 langue maternelle dans plusieurs cas et,
25 conséquemment, cela ne favorise pas le

1 développement global de l'enfant.

2 J'ai aussi constaté, on est un peu plus dans le
3 terrain ici, la grande solitude des langues dans
4 les institutions québécoises. C'est important de
5 savoir qu'au niveau du placement des enfants, il y
6 a deux (2) grandes institutions au Québec. Il y a
7 la Batshaw Family Society qui s'occupe de tous les
8 enfants qui parlent en anglais. Il y a les centres
9 jeunesse et la DPJ qui s'occupent de tous les
10 enfants qui parlent en français. Les deux (2)
11 institutions sont séparées, ont des modes de
12 fonctionnement séparés, ont des initiatives
13 séparées. Batshaw a, par exemple, créé une équipe
14 autochtone qui travaille à développer des services
15 culturellement pertinents et ont une réflexion sur
16 leur approche. Elle est certainement critiquée par
17 le milieu autochtone, on aimerait ça que Batshaw
18 ait moins d'enfants autochtones sous leur égide et
19 certains parents vont certainement critiquer les
20 services qu'ils vont offrir. Par conte, ils ont
21 tout de même une attention à développer des
22 relations avec des organisations communautaires
23 telles que Native Montreal ou le Women Shelter pour
24 développer des initiatives et de l'adoption
25 autochtone. On n'a pas pu recenser encore de

1 initiatives similaires à Montréal, je
2 dirais, peut-être que dans le reste de la province,
3 au niveau du centre jeunesse. Du moins, on sait
4 qu'il n'y a pas une équipe dédiée aux dossiers
5 autochtones. Et est-ce que ce n'est pas une
6 injustice importante qu'un enfant qui parle anglais
7 se retrouvera dans une organisation avec un style
8 d'offre de service et que, si on parle en français,
9 on se retrouve dans un autre style d'offre de
10 service, et possiblement des services qui ne sont
11 pas équivalents sur le plan de la sécurisation
12 culturelle?

13 **MME TANYA SIROIS :**

14 Donc on vient maintenant de faire le tour très
15 sommairement de... des principaux éléments que nous
16 avons identifiés au niveau du Regroupement et de
17 nos membres en ce qui a trait les six (6) services
18 touchés par la Commission.

19 Comme je le disais, je l'ai expliqué en entrée
20 de jeu, on a été un peu, un quelque peu surpris de
21 ne pas voir toute la question des services
22 éducatifs, au niveau de l'éducation, qui n'étaient
23 pas... que ce secteur-là n'était pas touché par la
24 Commission. Et on tenait à vous l'exprimer
25 aujourd'hui parce que nous croyons que, non

1 seulement c'est par l'éducation que passent bien
2 des choses tant au niveau des Autochtones que des
3 non... non-Autochtones, mais c'est vraiment un...
4 un service de l'État qui mérite d'être... d'être
5 examiné. Parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de
6 constats qui est faits sur le terrain et c'est... et
7 c'est quelque chose qui revient souvent au niveau
8 des gens qui fréquentent les Centres d'amitié,
9 c'est beaucoup la relation entre les Autochtones et
10 les écoles et la commission scolaire, et tout ça.
11 Donc on croyait important de le faire ressortir ce
12 matin.

13 Quelques faits en lien avec tout ce qui est au
14 niveau des services éducatifs. Il y a une
15 clairement une méconnaissance de la réalité
16 autochtone, des besoins, des enjeux et défis par le
17 personnel scolaire. Et ça, je le sais qu'il y a
18 des efforts qui est faits dans ce sens-là,
19 cependant, quelquefois les efforts sont de bonne
20 volonté, mais peuvent être maladroits. Donc, ça
21 sort des fois qu'il peut y avoir dans une
22 institution scolaire une... de faire un atelier ou
23 de faire une salle de cours spéciale, là, au
24 niveau... au niveau des... des gens pour faire
25 connaître la culture, et tout ça. Et souvent,

1 c'est fait d'une façon maladroite qui peut
2 peut-être mettre l'enfant plus mal à l'aise
3 qu'autre chose. Donc il y aurait lieu de faire...
4 déjà que la bonne volonté est là, je ne crois pas
5 qu'il manquerait grand-chose pour bien encadrer ces
6 processus-là qui sont faits.

7 Également, bien, on parlait beaucoup de
8 méfiance, on en a parlé pendant tout notre... notre
9 exposé, mais en lien directement avec l'histoire
10 des pensionnats, toute cette méfiance envers les
11 institutions scolaires, par les familles
12 autochtones, bon, étant donné l'héritage des
13 pensionnats et de l'éducation forcée par les
14 gouvernements dans les... au début du siècle.
15 Donc, cet impact-là, de cette méfiance-là, par les
16 familles ont clairement un impact direct sur
17 l'éducation de nos jeunes. On l'a vu dans la
18 démographie, il y a de plus en plus de jeunes
19 autochtones. Il y a de plus en plus de naissances
20 au niveau du milieu autochtone. Donc il faut
21 s'assurer que les... que les membres des Premières
22 Nations inuites qui fréquentent et qui fréquentent
23 les institutions scolaires du réseau québécois
24 soient bien... bien encadrés et bien... et
25 favorisent d'une belle inclusion au sein... au sein

1 de leur institution.

2 Également, chose qui est souvent ressortie,
3 l'intimidation et la discrimination vécues par les
4 élèves autochtones dans les écoles québécoises.
5 Donc c'est quelques choses... on me parlait plus
6 tôt de cas concrets qui *revient* souvent autour de
7 la table des Centres d'amitié, de parents un peu...
8 un peu désamorcés, impuissants face au racisme et à
9 la discrimination que leurs enfants subissent à
10 l'école.

11 Également, l'absence du système pour identifier
12 les élèves et les étudiants autochtones qui
13 fréquentent le réseau scolaire québécois. Donc une
14 grande incapacité à obtenir de... du système à
15 obtenir des données fiables sur la présence dans
16 les institutions scolaires et primaires. Et ça,
17 c'est quelque chose qu'on travaille présentement à
18 faire reconnaître. On répond souvent : « Ah, mais
19 ça serait discriminatoire d'identifier les enfants
20 autochtones. » Je trouve que c'est une réponse
21 facile de dire ça. Moi, je trouve qu'au contraire,
22 ça serait plutôt favorable de connaître le
23 pourcentage d'élèves autochtones dans certaines
24 écoles, dans certaines régions, quand on prend des
25 villes comme Sept-Îles, Chibougamau, La Tuque, pour

1 justement s'assurer, faire comprendre au
2 gouvernement du Québec que dans ces écoles-là
3 spécifiquement, bien, il y aura une attention à
4 porter parce que trente pour cent (30 %) des élèves
5 sont autochtones, quarante pour cent (40 %). Donc
6 je trouve que c'est une réponse facile qu'on nous
7 donne quand qu'on... qu'on soulève cette... cette
8 problématique-là. Toute la notion au niveau du
9 cours de l'histoire. Là, je vais un peu plus large
10 que... que le service direct, je sais que le
11 gouvernement travaille présentement sur le
12 renouvellement du cours d'histoire, mais on sait
13 que ça passe par l'éducation au niveau de... de
14 lutter contre le racisme et la discrimination.

15 Également, une réalité qui est bien malheureuse,
16 un taux de décrochage élevé chez les Autochtones
17 qui vivent dans les villes qui est estimé à
18 quarante-trois pour cent (43 %), qui est trois (3)
19 fois plus élevé que le reste de la population.
20 Donc, comment que le... comment que les
21 institutions scolaires peuvent adapter leur
22 programmation en tenant compte de... de cet
23 enjeu-là, de décrochage, en tenant compte
24 cependant, que les Autochtones sont des bons
25 raccrocheurs, mais qu'ils arrivent avec une réalité

1 propre à eux. C'est-à-dire une famille, des
2 enfants, et tout ça. Donc comment qu'on peut
3 favoriser leur cheminement scolaire au sein des...
4 des institutions québécoises pour qu'ils puissent
5 arriver à une diplomation.

6 Donc, c'est pour ces raisons-là que nous, on
7 croit que le... au niveau des services éducatifs de
8 l'État québécois, il y aurait lieu de... de faire
9 des recommandations auprès de la Commission et...
10 parce qu'il y a des enjeux, clairement. Donc, ça a
11 été une de nos questions, de savoir pourquoi ce...
12 ce domaine-là n'a pas été... n'a pas été abordé.
13 J'imagine qu'il y a peut-être des considérations
14 qu'on ne sait pas, mais nous, on voulait le... le
15 soulever.

16 Pour terminer, on trouvait ça important de... de
17 partager nos attentes en tant que... que
18 Regroupement des centres d'amitié autochtone, au
19 nom de nos membres, au nom de... de notre
20 organisation qui a quand même une expertise, en ce
21 qui a trait les Autochtones dans les villes. Donc,
22 je vais vous partager nos attentes.

23 Donc, que la Commission *reconnait* la spécificité
24 autochtone urbaine et les enjeux vécus par ce
25 segment de la population. Trop souvent, les

1 Autochtones dans les villes sont fondus, ils ne
2 sont pas pris en compte et là, je vous... je vous
3 fais part aussi des... des problèmes au niveau de
4 la juridiction, et tout ça. Je l'ai souvent
5 entendu par certains ministères, « ah, bien, on n'a
6 pas à s'occuper des Autochtones, c'est de
7 juridiction fédérale », et je l'ai entendu encore
8 dernièrement. Donc il y a toute cette... cette
9 façon-là de ne pas sortir les Autochtones dans les
10 villes, parce que ça, je peux vous le garantir,
11 dans les villes c'est de juridiction provinciale,
12 c'est de la responsabilité du gouvernement du
13 Québec.

14 Également, que la Commission enquête quant à la
15 présence du racisme systémique dans les domaines
16 des services identifiés. Donc on en a beaucoup
17 parlé, j'imagine que la Commission enquêtera et
18 fera ses constats en lien avec cela.

19 Que la Commission s'assure que les articles de
20 loi qui concernent les services et programmes pour
21 les Autochtones qui sont... et qui sont déjà
22 enchâssés soient appliqués concrètement.
23 C'est-à-dire, cela inclut l'étape préalable
24 d'identification des lois et des articles de loi en
25 question qu'ils assurent le financement des mesures

1 pour... pouvant découler de ces lois. Je vous
2 donne un exemple : la loi sur le service
3 correctionnel du Québec implantée en deux mille
4 sept (2007) est venue confirmer avec l'article 21
5 que les services et correctionnels devaient
6 élaborer et offrir des programmes et ses services
7 qui prennent comte... qui prennent en compte,
8 particulièrement les besoins, bon, des femmes et
9 des autochtones. Mais comment qu'on peut s'assurer
10 que c'est appliqué, cela? Donc il y a des
11 mécanismes à mettre en place. Et là, on vous parle
12 d'une loi. Est-ce que... Il y en a d'autres lois
13 qui... qui parlent de cette spécificité-là
14 autochtone. Donc, comment qu'ils sont... qu'il y a
15 un *monitoring*, si on veut, qui est fait pour
16 s'assurer que cet article de loi là est appliqué.
17 Donc, ça, c'était une de nos préoccupations.

18 Que la Commission d'enquête tienne compte aussi
19 des recommandations émises par la Commission de
20 vérité et réconciliation du Canada.
21 Particulièrement l'action 20 qui recommande de
22 reconnaître les besoins distincts en matière de
23 santé des Autochtones hors réserve - c'est... c'est
24 le terme qu'ils avaient utilisé dans leur rapport -
25 et de respecter ces besoins et d'y répondre. Donc

1 c'était quelque chose qu'on... qu'on voulait
2 emmener aussi, il y a eu du... des Commissions qui
3 ont eu lieu, donc il y a quand même quelques
4 ingrédients à reprendre, là, dans... dans ces
5 Commissions-là. Et l'action 22 qui recommande de
6 reconnaître aussi la valeur des pratiques de
7 guérison autochtones et d'utiliser ces pratiques
8 dans les traitements des patients autochtones en
9 collaboration avec les aînés et les... et les
10 guérisseurs. Nous, on trouvait ça important. Ça
11 va tout dans... dans l'optique de sensibilisation,
12 là, dans ce cas-là, peut-être au niveau de la santé
13 et service sociaux, le rôle que les Autochtones
14 peuvent jouer à même ces services-là. Donc il y a
15 une place pour eux, et donc il doit y avoir une
16 ouverture à ce niveau-là.

17 Que la Commission d'enquête évalue la pertinence
18 de la mise sur pied de moyens concrets tenant
19 compte de l'histoire, du contexte actuel, de la
20 culture et des structures autochtones pour imposer
21 des changements sociaux importants au Québec quant
22 à la place accordée aux Autochtones, plus
23 précisément au sein de mesures systémiques menant à
24 l'inclusion et la considération des Autochtones
25 dans la planification et l'organisation des

1 services publics et ça, dans l'élaboration de lois
2 de politique publique ainsi que de leur mise en
3 oeuvre.

4 Donc ça, c'est quelque chose qu'on voulait
5 vraiment emmener : le travail de collaboration. On
6 peut comprendre qu'il peut y avoir des
7 recommandations qui soient suivies ou pas par le...
8 le gouvernement, ça on le verra plus tard, mais il
9 doit avoir ce processus-là de co-construction,
10 collaboration, on peut travailler ensemble. Donc,
11 c'est ce qu'on voulait faire ressortir.

12 Que la Commission d'enquête adresse au
13 gouvernements de prendre leurs pleines
14 responsabilités quant à la prestation de soins de
15 santé et de services sociaux aux Autochtones en
16 mettant en place des mesures qui facilitent l'accès
17 pour les Autochtones aux services santé et services
18 sociaux offerts par le réseau québécois, et qui
19 éliminent toute forme de discrimination, surtout
20 celle liée à des situations de conflits
21 juridictionnels. Donc c'est-à-dire, l'appliquer à
22 l'application du principe de... de Jordan.

23 Que la Commission reconnaisse que les stratégies
24 de prévention, qu'elles soient primaires,
25 secondaires, tertiaires, dites traditionnelles de

1 l'État québécois n'ont pas d'impact chez les
2 Autochtones. Donc il y aura des... des constats à
3 faire par rapport à ça, au niveau des services. Et
4 qu'elle recommande aux ministères touchés
5 d'investir massivement dans des programmes de
6 prévention, qu'ils soient culturellement pertinents
7 afin d'adresser les diverses problématiques menant
8 les Autochtones dans les systèmes du réseau public.

9 Également, et pour finir, que la Commission
10 reconnaisse que la relation entre les Autochtones
11 et les services éducatifs soit abordée.
12 L'éducation favorise la réussite éducative chez les
13 apprenants autochtones et réduit l'écart de
14 rendement entre les élèves autochtones et
15 québécois. Aussi, par ce même réseau éducatif, il
16 est constaté que celui-ci permet de lutter contre
17 le racisme et la discrimination, facteur qui freine
18 l'accès à l'ensemble des services du réseau
19 québécois par les citoyens autochtones. Donc ça,
20 c'était notre dernière attente. J'en ai parlé un
21 peu plus tôt en lien avec notre préoccupation de ne
22 pas voir les services éducatifs étudiés dans le
23 cours de... de la Commission d'enquête.

24 Ça fait le tour au niveau de... de notre
25 présentation. On a essayé d'être concis, mais

1 d'être clair en même temps. Donc, en espérant que
2 ça a pu ouvrir quelques pistes de votre côté.

3 Également, nous avons... C'est appuyé sur des
4 sources documentaires. Le tout tant au niveau des
5 mémoires que le Regroupement a déposés au courant
6 des dernières années, et tout ça. On pourra
7 éventuellement vous soumettre officiellement
8 cette... cette liste de sources documentaires avec
9 les documents. Donc nous allons vous... vous
10 remettre ça éventuellement, parce qu'il y a
11 beaucoup de recommandations qui ont été faites en
12 lien avec différents champs d'action qui pourront
13 certes vous inspirer, là, dans le courant de cette
14 Commission d'enquête là. Également, bien, c'est
15 sûr que nous allons déposer un mémoire officiel en
16 lien avec la Commission d'enquête qui pourra... qui
17 nous prendra peut-être une (1) année à... à rédiger
18 pour vous la soumettre pour... pour contribuer aux
19 recommandations de cette Commission. Donc je vous
20 remercie beaucoup. Je ne sais pas si mes collègues
21 voulaient ajouter quelque chose. Non?

22 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

23 Peut-être un petit dernier commentaire.

24 **MME TANYA SIROIS :**

25 Ah, ok. Toi, tu as... C'est bon.

1 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

2 Un dernier petit commentaire. C'est une forme de
3 racisme systémique qui va bien au-delà des services
4 qui sont offerts, mais bien, comment est-ce que le
5 gouvernement puise les bonnes pratiques à l'échelle
6 du Canada. C'est pour moi une grande iniquité.
7 Nous, on n'a pas choisi que c'est le gouvernement
8 du Québec qui va régir les services pour les
9 Mohawks, pour les Inuits, etc. Ça, ça l'appartient
10 aux non-Autochtones d'avoir défini ces juridictions
11 provinciales au travers de la fédération. Et la
12 réalité, c'est que ce qu'on constate tant à
13 l'échelle des services que la... le respect, puis
14 la connaissance, des facteurs culturels qui sont
15 sous-jacents, sont dans certains cas, dans d'autres
16 provinces vraiment plus avancés et vraiment plus
17 enchâssés dans la loi, ainsi que dans les
18 compétences organisationnelles de ces services.

19 Et moi je recommande – je crois que je parle
20 pour notre mouvement – de regarder ailleurs aussi
21 et de regarder les réponses de ces différents
22 ministères dans d'autres provinces. L'Ontario, la
23 Colombie-Britannique et d'autres ont vraiment mis
24 sur pied des initiatives qui ont réussi à répondre,
25 et ce depuis des décennies, aux problématiques qui

1 n'ont même pas commencé à être évaluées dans notre
2 province. Donc, petit conseil, mais qui est très
3 large : il y a des bonnes pratiques, il y a des
4 solutions, *ils* existent dans le pays du Canada.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Est-ce qu'il y a d'autres... des choses à ajouter?
7 Maître Leblanc, auriez-vous des précisions à
8 demander à nos témoins?

9 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Bien d'abord, par rapport à la dernière
11 intervention, je vous invite à nous pointer dans la
12 bonne direction. C'est là où je pense, puis... que
13 c'est une des raisons d'ailleurs pourquoi on vous a
14 invité à venir vous présenter. Vous possédez de
15 l'expertise qu'on n'a pas encore acquise à la
16 Commission. Et, évidemment, vous êtes tout à fait
17 invités à nous pointer dans la direction de ces
18 bonnes pratiques-là qui pourront alimenter la
19 Commission, là, sur l'élaboration de... de
20 recommandations qui seront pertinentes, applicables
21 et concrètes.

22 J'ai peut-être quelques petites questions.
23 Bien, je veux... je vais les adresser à madame
24 Sirois, mais en même temps là, sentez-vous à l'aise
25 là, en fonction de qui peut répondre. Des

1 questions un peu de nature statistique.

2 Vous nous avez mentionné qu'il y avait sept (7)
3 Centres d'amitié autochtone qui étaient membres du
4 Regroupement, plus deux (2) qui sont en
5 construction, si je peux utiliser l'expression.
6 Est-ce qu'il y en a d'autres? Est-ce qu'il y a des
7 Centres d'amitié autochtone au Québec qui ne sont
8 pas membres de... peut-être juste... Peut-être que
9 je profiterais de votre connaissance du portrait
10 provincial pour nous les identifier pour qu'on
11 puisse les...

12 **MME TANYA SIROIS :**

13 Oui, effectivement, nous sommes une association
14 provinciale où qu'il y a un *membership*. Donc on
15 les a nommés les sept (7) Centres d'amitié membres,
16 les deux (2) seront membres éventuellement au
17 niveau de Maniwaki et Roberval, mais il existe
18 aussi des Centres d'amitié dans la ville de... un
19 (1) dans la ville de Québec et un (1) dans la ville
20 de Saguenay.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Saguenay.

23 **MME TANYA SIROIS :**

24 Donc, ces deux (2) Centres d'amitié-là ne sont pas
25 membres du Regroupement.

1 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

2 O.K.

3 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

4 Montréal.

5 **MME TANYA SIROIS :**

6 Mais ce n'est pas un Centre d'amitié, ça.

7 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

8 O.K.

9 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Vous avez mentionné - là je ne suis plus tout à
11 fait certain qui en a parlé mais - que les rapports
12 Gladue étaient moins utilisés au Québec
13 qu'ailleurs. Peut-être que vous avez... Ma
14 question ça va être : de quelle source... à quelle
15 source faites-vous référence pour faire cette
16 affirmation-là? Si vous n'avez pas la réponse,
17 vous pourriez l'inclure dans une présentation
18 ultérieure ou nous transmettre l'information, mais
19 je présume que vous avez fait référence à un
20 document ou à une recherche en particulier.

21 **MME TANYA SIROIS :**

22 Bien, on a... on fait... Présentement on
23 travaille, au niveau du Regroupement, on travaille
24 avec le ministère de la Justice, justement, en lien
25 avec ces rapports Gladue là. Et on est en train de

1 faire des... des collaborations avec notre... notre
2 association soeur - je vais l'appeler comme ça - en
3 Ontario, parce qu'eux sont très avancés au niveau
4 des rapports Gladue. Ils ont même, au sein des
5 Cendres d'amitié, des rédacteurs de rapports
6 Gladue, et tout ça. Et on est en train de... de
7 regarder ça avec le... le ministère de la Justice
8 Québec. Comment qu'on peut... comment qu'on peut
9 faire augmenter, justement, l'utilisation de ces
10 rapports Gladue là. Donc, c'est vraiment en... Ce
11 constat-là a été fait à même nos discussions qu'on a
12 eues avec le ministère de la... de la Justice et en
13 comparaison avec notre... notre province voisine,
14 là, en lien avec l'Ontario.

15 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

16 O.K. Mais est-ce que...

17 **MME TANYA SIROIS :**

18 Mais si vous avez besoin de plus d'information, je
19 m'engage à vous envoyer l'information par écrit
20 pour pouvoir mieux préciser ce point-là.

21 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

22 En tout cas, si vous avez accès à des statistiques
23 par province, là, qui donnera un portrait,
24 peut-être...

25 **MME TANYA SIROIS :**

1 **MME TANYA SIROIS :**

2 Plus sommaire. Oui.

3 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

4 Plus sommaire. O.K.

5 **MME TANYA SIROIS :**

6 Oui, oui.

7 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

8 Et est-ce que... Donc, vous avez la... cette
9 statistique-là, pour le...

10 **MME TANYA SIROIS :**

11 La source.

12 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Oui, et la statistique pour le Québec par rapport à
14 la statistique nationale?

15 **MME TANYA SIROIS :**

16 Nous n'avons pas présentement la statistique avec
17 le Québec, mais c'est quelque chose, qu'on pourra
18 vous joindre dans la...

19 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

20 O.K. Mais ce serait intéressant.

21 **MME TANYA SIROIS :**

22 On pourrait... on pourrait prendre l'engagement de
23 vous l'envoyer, oui.

24 **- ENGAGEMENT E-3 -**

25

1 **M. PHILIPPE MEILLEUR :**

2 Si je peux aussi, c'est reconnu par le... par le
3 ministère de la Sécurité publique et le ministère
4 de la Justice qu'il y a très peu de données
5 spécifiques aux enjeux autochtones dans... tant
6 dans le système criminel pénal, tant le nombre de
7 méfaits, crime commis, etc. *Tous* ces données-là,
8 nous, juste pour déposer des demandes pour créer
9 des services de prévention, souvent on nous dit,
10 « bien, sur quels faits est-ce que vous vous
11 appuyez? » -Bien, on appelle la sécurité publique.
12 - Bien, en avez-vous, vous, des études? - Non.

13 Souvent, justement, on est au stade embryonnaire
14 de toutes les stratégies de prévention ou
15 d'intervention. Par exemple, notre centre a fait
16 la première intervention en matière de sentence
17 alternative communautaire pour un jeune autochtone
18 dans notre région. Puis le juge a dit, « wow,
19 c'est la première fois que je vois ça piloté par
20 une organisation autochtone. » Donc on est au
21 stade embryonnaire au niveau de beaucoup de ces
22 données-là dans le milieu justice (inaudible).

23 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

24 Donc vous avez fait, madame Sirois, la remarque par
25 rapport à la... détermination dans le milieu

1 scolaire de qui a un statut, ou en tout cas, qui
2 est autochtone, qui est étudiant autochtone, qui ne
3 l'est pas. Je comprends qu'il y a une absence, en
4 tout cas, un manque de données de la part des
5 services publics qui permettraient peut-être de
6 tirer des conclusions plus précises.

7 **MME TANYA SIROIS :**

8 Exactement. C'est un... c'est l'enjeu au niveau
9 des statistiques et à chaque fois qu'on travaille
10 sur de la documentation, et tout ça, on a une
11 équipe, là, au Regroupement et c'est beaucoup de
12 statistiques canadiennes qui ressortent par rapport
13 à ça pour différentes raisons, là, au niveau des...
14 des institutions de recherche, et tout ça. Et...
15 et justement on... on veut permettre à certaines
16 institutions, comme les institutions scolaires, si
17 on n'en a pas des statistiques, il faut les créer,
18 il faut... il faut travailler sur des processus.
19 Donc oui, le constat venait de... de ce fait-là.
20 Et également, si on veut adapter les services, puis
21 si on veut avoir une préoccupation pour... pour les
22 Autochtones qui fréquentent ces services-là du
23 réseau québécois. Bien, il faut s'avoir où ils se
24 situent, là, t'sé, il y en a-tu une plus grande
25 présence à Sept-Îles ou Sherbrooke, là? On a

1 besoin de savoir ça. Le ministère a besoin de
2 savoir ça et nous on a besoin de savoir ça pour
3 adapter au niveau de la prestation de services.

4 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

5 Alors ça complète.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui?

8 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Parfait pour moi.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Maître Coderre, avez-vous des questions?

12 **M^e DAVID CODERRE :**

13 Pas de question pour moi, merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Non. Maître Gagnon? Non. Alors je vais vous
16 remercier sincèrement d'avoir accepté notre
17 invitation de venir nous présenter votre
18 organisation, vos attentes et vos préoccupations
19 plus particulières concernant les services sociaux.
20 J'ai bien noté vos représentations en ce qui
21 concerne l'éducation.

22 À ce sujet-là, je dois vous dire que le mandat
23 de la Commission a été discuté par le gouvernement
24 avec les autorités autochtones. Et nous avons un
25 mandat qui est bien spécifique. Par contre, les

1 difficultés qui seront retracées concernant les
2 enjeux dans les services publics concernés, on doit
3 chercher des solutions concrètes, efficaces et
4 durables. Et quand on parle de solutions
5 concrètes, efficaces et durables, bien, ça peut
6 peut-être nous amener un petit peu à côté des
7 services publics concernés et peut-être aller
8 puiser dans d'autres services des ressources qui
9 pourraient améliorer les relations entre les
10 Autochtones et les services publics. Je n'irai pas
11 plus loin à ce stade-ci.

12 Je vous remercie encore d'être venus nous voir
13 et je compte sur le fait que vous serez en mesure
14 de revenir, à un moment donné, avec un mémoire
15 élaboré qui tiendra compte de ce qu'on aura pu
16 entendre pendant l'enquête. Puis je vous dirai ce
17 que j'ai dit à d'autres témoins cette semaine : les
18 recommandations qui seront issues de la Commission,
19 bien, leur valeur va dépendre grandement de la
20 participation qui aura été apportée à l'enquête.

21 Alors, merci beaucoup. Je vais suspendre
22 maintenant. Je pense qu'on pourra prendre une
23 vingtaine de minutes et ensuite revenir avec votre
24 prochain témoin. Et je vous souhaite un bon séjour
25 à Val-d'Or.

1 Et le témoin ne dit rien de plus.

2 SUSPENSION

3 -----

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 La Commission reprend ses audiences. Vous pouvez
7 vous asseoir.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, bonjour. Maître Leblanc, vous en êtes à vos
10 prochains témoins?

11 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

12 Absolument. Alors, madame Édith Cloutier du Centre
13 d'amitié autochtone. Alors Madame... de Val-d'Or.
14 Madame Cloutier, bonjour. Je vous... on... Je
15 vous inviterais peut-être à présenter les gens qui
16 sont avec vous.

17 **MME ÉDITH CLOUTIER,**

18 **DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONES DE**

19 **VAL-D'OR :**

20 Oui.

21 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

22 Puis en fonction de si vous êtes la seule à parler
23 ou s'il y en a d'autres qui prennent la parole,
24 bien, on procédera à l'assermentation ensuite.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA GREFFIÈRE :
(Inaudible).
M^e CHRISTIAN LEBLANC :
Bien, allez-y.

1 Édith Cloutier
2 Directrice générale du Centre d'amitié autochtone de
3 Val-D'Or
4 Assermentée

5 -----

6 **M^e DAVID CODERRE :**

7 Bonjour Madame Cloutier.

8 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

9 Bonjour.

10 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

11 Bienvenue. Alors, Madame...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Est-ce que quelqu'un d'autre parlera au nom de
14 votre...

15 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

16 Non, c'est moi qui vais faire...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui?

19 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

20 ... la présentation.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ça va.

23 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

24 Mais je suis accompagnée de l'administratrice au
25 conseil d'administration du Centre d'amitié

26

1 autochtone de Val-d'Or, Barbara Bulowski, ainsi que
2 maître Marie-Christine Gagnon.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bienvenue de nouveau, Maître Gagnon. Maître
5 Bulowski... Madame Bulowski. Maître Leblanc,
6 allez.

7 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

8 En fait, comme on avait invité le Centre d'amitié
9 autochtone à venir nous faire une présentation, à
10 madame Cloutier, donc je vais sans plus tarder lui
11 céder la parole pour sa présentation. Comme je le
12 fais habituellement, si j'ai des questions de
13 précision à la fin, je le ferai.

14 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

15 D'accord. Alors, Megwetch. Kuei, wachiya,
16 bonjour. Selon le protocole qui nous a été
17 enseigné par les aînés, nous tenons d'abord à
18 reconnaître nos ancêtres pour l'hospitalité et
19 l'accueil en territoire Anishinabe. Une terre
20 occupée depuis des millénaires, un territoire
21 jamais cédé. Une terre porteuse de nos traditions,
22 de notre langue et de notre culture toujours
23 vibrante. Par une offrande de tabac, comme le veut
24 la coutume, nous avons remercié en début de semaine
25 les aînés Roy Paul et Philip Gliddy Senior pour la

1 cérémonie d'ouverture, leurs prières et leurs
2 paroles de sagesse qui guideront les travaux de
3 cette Commission pour les prochains mois.

4 Nous tenons également à souligner la présence
5 des membres de notre communauté, de l'équipe du
6 Centre d'amitié autochtone, nos collègues du
7 Regroupement des centres d'amitié autochtones, dont
8 quelques-uns sont des jeunes autochtones ayant
9 amorcés depuis lundi au Centre d'amitié, le
10 parcours Chimàn, une démarche en développement des
11 compétences ayant comme objectif l'enrichissement
12 des savoirs et des connaissances, le renforcement
13 identitaire et culturel, l'estime et la confiance
14 en soi.

15 Plus encore, ce parcours Chimàn, Chimàn qui veut
16 dire canot, ouvre à de nouveaux horizons pour ces
17 jeunes. Comme un retour aux études ou l'accès au
18 marché du travail. Ces jeunes autochtones sont les
19 héritiers de notre histoire commune. Une histoire
20 qui n'est pas toujours reluisante et dont les
21 jalons ont creusé dans le temps un fossé
22 d'indifférence et des inégalités persistantes à
23 l'égard des peuples autochtones. Certes, ces
24 garçons et ces filles présents aujourd'hui ne
25 peuvent pas changer le passé. Toutefois, la portée

1 historique de ces travaux font d'eux des messagers
2 de l'espoir. L'espoir d'une société juste et
3 équitable, respectueuse des Premiers Peuples. Nous
4 souhaitons remercier la Commission, son
5 commissaire, pour le respect des protocoles et de
6 la place accordée à nos aînés, ces aînés porteurs
7 de savoir et gardiens de nos traditions, ainsi que
8 pour cette invitation et cette place accordée au
9 Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or en cette
10 première semaine des travaux.

11 Enfin, au nom des femmes autochtones de
12 Val-d'Or, nous tenons à remercier le gouvernement
13 du Québec pour l'instauration de cette Commission.
14 Comme le soulignait le président du conseil
15 d'administration du Centre d'amitié lors de
16 l'annonce officielle le vingt et un (21) décembre
17 dernier, Oscar Kistabish disait : « Nous sommes
18 confiants que cette initiative audacieuse, teintée
19 d'une bonne dose de courage politique, offrira un
20 forum où les gens de nos Nations pourront faire
21 entendre leur histoire et leur vérité, permettant
22 de rétablir la confiance des Autochtones dans les
23 services québécois. »

24 À l'instar des autres présentatrices et
25 présentateurs à cette Commission, nous tenons à

1 rappeler que si nous sommes devant cette Commission
2 aujourd'hui, nous le devons d'abord et avant tout
3 au courage de Priscilla, Angela, Bianca, Joyce,
4 Manu, Bernadette, Joséphine, Cheryline, Nadia,
5 Alicia, Kathy et June. Ces femmes autochtones qui,
6 collectivement, ont brisé le silence et dénoncé
7 publiquement les abus et la violence dont elles ont
8 été victimes de la part de policiers. Aujourd'hui
9 nous en sommes témoins devant cette Commission que
10 leur parole et leur vérité ont tracé un sentier
11 d'espoir pour d'autres femmes autochtones, qui
12 comme elles, osent sortir de l'ombre, parce que
13 malheureusement, tragiquement, il y en a d'autres.

14 Nous considérons qu'il est primordial, en ce
15 début des travaux de la Commission d'enquête
16 publique, de relater l'histoire des femmes
17 autochtones de Val-d'Or, afin de cerner le contexte
18 qui a mené à des dénonciations publiques et de
19 situer le fil des événements dans le temps. Il
20 sera alors possible de mieux comprendre le rôle du
21 Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, non
22 seulement en termes d'accompagnement et de soutien
23 pour ces femmes, mais également au regard de sa
24 capacité d'offrir une réponse citoyenne,
25 communautaire, culturellement pertinente et

1 sécurisante pour celles-ci.

2 En novembre deux mille quinze (2015), donc,
3 le... le Québec a été secoué à la suite de
4 révélations de femmes autochtones de Val-d'Or
5 rendues publiques dans le cadre d'un reportage à
6 l'émission Enquête de Radio-Canada. Ces femmes
7 dénouçaient des comportements d'abus perpétrés à
8 leurs égards par des policiers de la Sûreté du
9 Québec. Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
10 aura été l'épicentre d'un événement sans précédent,
11 largement médiatisé à l'échelle du Québec, du
12 Canada et même à l'international. Ce qui est
13 devenu la crise de Val-d'Or, comme on le nomme dans
14 les médias, a créé une onde de choc chez les
15 populations ainsi qu'auprès des instances
16 gouvernementales. L'épicentre de ce drame a
17 également provoqué d'importantes secousses
18 sismiques qui ont attisé les relations autochtones
19 et non-autochtones. Depuis, à Val-d'Or, il y a un
20 avant et un après-octobre deux mille quinze (2015).

21 Quelque temps auparavant, au mois de mai deux
22 mille quinze (2015), l'émission... l'équipe
23 d'Enquête et ses journalistes s'était rendue à
24 Val-d'Or, en fait, pour enquêter sur l'affaire
25 Sindy Ruperthouse, disparue depuis plus d'un (1) an

1 et dont les parents et les proches étaient sans
2 nouvelle. L'équipe s'était entretenue avec des
3 amis de Cindy et c'est dans ce contexte que les
4 femmes rencontrées sont amenées à faire des
5 révélations inattendues, dénonçant pour la première
6 fois à la caméra, à visage découvert, le
7 comportement de certains policiers de la Sûreté du
8 Québec à leurs endroits.

9 Le douze (12) mai, soit le lendemain de la
10 rencontre avec des femmes autochtones et l'équipe
11 d'Enquête, la Sûreté du Québec a été informée par
12 le Centre d'amitié, d'allégations criminelles
13 visant des policiers de Val-d'Or et ce, à notre
14 demande, et a pris les dispositions – les
15 dépositions, pardon – d'une douzaine de personnes.
16 Les plaintes et l'enquête ont été par la suite
17 confiées à la Direction des normes professionnelles
18 à la SQ, à Montréal, à la suite de l'envoi d'une
19 correspondance par la directrice générale, donc
20 moi-même, le quinze (15) mai deux mille quinze
21 (2015) au capitaine du poste de la SQ de Val-d'Or.
22 Cette correspondance a été acheminée en copie
23 conforme à la ministre de la Sécurité publique, la
24 ministre de la Justice et le ministre des Affaires
25 autochtones du Québec.

1 Le vingt-trois (23) octobre deux mille quinze
2 (2015), au lendemain de la diffusion de l'émission
3 Enquête, le Centre d'amitié autochtone tient une
4 conférence de presse à laquelle participent les
5 parents de Sindy Ruperthouse, disparue depuis avril
6 deux mille quatorze (2014), le chef de la
7 communauté de Pikogan et une représentante du
8 Centre d'aide et de lutte contre les agressions à
9 caractère sexuel, le CLACS. Des actions immédiates
10 sont proposées, à ce moment-là, au gouvernement du
11 Québec lors de cette sortie publique. D'abord,
12 nous demandions d'assurer la sécurité et la
13 protection des femmes autochtones qui avaient
14 dénoncé, celles-ci étant terrorisées et dans la
15 crainte de représailles. Nous demandions le
16 retrait temporaire de huit (8) policiers visés par
17 une enquête interne de la SQ de leur fonction, et
18 le gouvernement annonçait justement, au même
19 moment, que huit (8) policiers étaient relevés
20 administrativement de leurs fonctions. Et nous
21 demandions l'instauration d'une enquête
22 indépendante qui se pencherait spécifiquement sur
23 les événements de Val-d'Or, avec pour objectif de
24 créer un espace permettant de faire la lumière et
25 d'identifier les pistes de solution en matière de

1 relation entre la police et les Autochtones.

2 Suite à l'émoi produit dans tout le Québec par
3 la diffusion de ce reportage le ministère de la
4 Sécurité publique décide de confier l'enquête à un
5 autre corps de police, le Service de police de la
6 Ville de Montréal. Une ligne téléphonique destinée
7 à recevoir les dénonciations est alors activée par
8 le SPVM. À ce moment, l'enquête touche le cas de
9 douze (12) femmes ayant porté plainte à l'encontre
10 de policiers de la Sûreté du Québec. Une
11 observatrice indépendante, maître marie... euh,
12 Fannie Lafontaine, est nommée par le gouvernement
13 du Québec et deux (2) enquêteurs issus du corps
14 policier autochtone sont désignés par les autorités
15 de Premières Nations pour participer au processus
16 d'enquête.

17 Durant cette période de choc, Val-d'Or se
18 retrouve sous les projecteurs. La tension sociale
19 est élevée et un climat de... de méfiance flotte
20 au-dessus de la ville. Val-d'Or est le *ground zero*
21 d'un événement sans précédent largement médiatisé,
22 je le mentionnais, à l'échelle du Québec et du
23 Canada, mais aussi à l'international. À cette
24 époque, les réseaux sociaux s'enflamment pour le
25 meilleur et pour le pire, accentuant l'indignation,

1 l'incrédulité, la colère, la honte, la tristesse,
2 mais aussi ouvrent la porte aux insultes, au
3 racisme et à la diffamation. Rapidement nous
4 assistons à une polarisation des positions. Celles
5 en faveur des femmes autochtones et celles en
6 faveur des policiers. La crise monte d'un cran
7 lors de l'annonce d'un *boycott* par la nation Cri à
8 la fin octobre deux mille quinze (2015), qui sera
9 finalement levé le quinze (15) décembre lors de la
10 signature de la déclaration de Val-d'Or par les
11 chefs des communautés Anishinabe, la Nation Cri et
12 la Ville de Val-d'Or.

13 Le vingt-huit (28) octobre deux mille quinze
14 (2015), les chefs de l'Assemblée des Premières
15 Nations du Québec et du Labrador se réunissent
16 d'urgence à Val-d'Or en guise de solidarité pour
17 les femmes et pour orienter l'action politique en
18 vu d'une rencontre avec le premier ministre du
19 Québec et son gouvernement. Le processus politique
20 aboutira notamment à réclamer l'instauration d'une
21 commission d'enquête publique indépendante portant
22 sur la relation policière, la justice et les
23 Premières Nations, le trente et un (31) octobre,
24 face à une recrudescence des demandes de soutien et
25 d'aide de la part de femmes autochtones, autant

1 celles déjà connues à cause du reportage que
2 d'autres qui se sentirent interpellées également.
3 Le Centre d'amitié autochtone, appuyé par les
4 autorités criées et de Premières Nations, présente
5 au gouvernement du Québec une demande pour un
6 soutien financier visant à mettre en place des
7 mesures d'urgence compte tenu de ses moyens limités
8 et du contexte exceptionnel découlant du reportage.

9 Le quatre (4) novembre deux mille quinze (2015),
10 à l'issue d'une rencontre avec les chefs de
11 l'APNQL, le premier ministre Philippe Couillard
12 annonce qu'un montant de six point un millions de
13 dollars (6.1 M\$) serait mis à la disposition du
14 Centre d'amitié, et je cite :

15 « En vue d'améliorer les conditions de
16 vie des femmes autochtones. »

17 Ce fond d'urgence a permis de soutenir quatre
18 (4) initiatives. Premièrement, la mise en oeuvre
19 du projet de logements sociaux pour vingt-quatre
20 (24) familles autochtones le projet Kijaté, qui
21 était dans les projets du Centre depuis deux mille
22 neuf (2009). Deuxièmement, ces fonds d'urgence ont
23 servi à la consolidation d'un lieu de répit de jour
24 pour personnes en situation d'itinérance à
25 Val-d'Or, le lieu Chez Wille/Nigan. Également, ces

1 fonds ont servi à l'aménagement d'un site culturel
2 et éducatif, le site Kinawit, dont le Centre
3 s'était... s'était porté acquéreur il y a cinq (5)
4 ans.

5 Également, ces fonds ont permis le renforcement
6 des capacités du Centre en matière de services,
7 d'interventions *psychosociaux* et de première ligne.
8 Il s'agissait là de projets déjà existants associés
9 à la mission du Centre qui est d'améliorer les
10 conditions et la qualité de vie de la population
11 autochtone à Val-d'Or et de créer des
12 environnements culturellement sécurisants pour en
13 permettre le plein épanouissement social et
14 citoyen, mais dont la concrétisation et
15 l'achèvement étaient alors retardés ou avaient
16 carrément été mis sur la glace, faute de moyens
17 adéquats.

18 En avril deux mille seize (2016), à la suite
19 d'un second reportage de l'émission Enquête
20 présentant les témoignages d'autres femmes
21 autochtones, le ministre de la Sécurité publique
22 élargi le mandat du SPVM à l'ensemble du Québec et
23 instaure une seconde ligne sans frais afin de
24 faciliter les démarches de dénonciation. Une phase
25 2 des enquêtes policières est toujours en cours.

1 Au printemps deux mille seize (2016), la
2 participation à des activités et des rencontres
3 permettra de maintenir la discussion sur les
4 événements de Val-d'Or et la condition des femmes
5 autochtones à l'échelle nationale, mais aussi à
6 l'échelle internationale. Ainsi, une table ronde
7 est organisée par la Coalition des droits des
8 peuples autochtones à Montréal présidée par
9 Amnistie internationale, coordination francophone,
10 conviant des acteurs de la société civile
11 québécoise et des Premières Nations dont : la Ligue
12 des droits et liberté, Femmes Autochtones du
13 Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec
14 et du Labrador, dans le but d'identifier des
15 mécanismes d'appui aux femmes autochtones. Cette
16 rencontre aura notamment permis de mettre sur pied
17 une délégation d'acteurs autochtones, je devrais
18 plutôt dire d'actrices autochtones, qui participera
19 à la quinzième session de l'Instance permanente
20 pour les peuples autochtones à l'ONU, à New York.

21 À cette occasion, donc en mai deux mille seize
22 (2016), il a été possible d'interpeller l'Instance
23 permanente spécifiquement sur le cas des femmes
24 autochtones de Val-d'Or. La démarche a porté
25 fruit, puisque le rapport de la seizième session de

1 l'Instance permanente sur les peuples autochtones
2 intègre la recommandation suivante – et je la lis :

3 « L'Instance permanente recommande que
4 les États adoptent des mesures visant à
5 régler les problèmes précis de la
6 brutalité policière, de la violence
7 systémique et de la discrimination à
8 l'endroit des femmes autochtones comme on
9 a pu l'observer, par exemple, à l'endroit
10 des femmes autochtones à Val-d'Or au
11 Canada, à Sepur Zarco au Guatemala et
12 dans le nord-est de l'Inde. »

13 C'est la recommandation 35.

14 Le quatre (4) août suivant, le gouvernement du
15 Canada annonce la mise sur pied de l'Enquête
16 nationale sur les femmes et les filles autochtones
17 assassinées ou disparues. En réponse, le
18 gouvernement du Québec adopte un décret qui
19 autorise la Commission nationale à enquêter sur les
20 cas d'inconduite policière au Québec. À ce moment,
21 les voix se multiplient au Québec pour la tenue
22 d'une enquête publique indépendante, spécifiquement
23 pour le Québec. Une vague de solidarité se
24 manifeste et des lettres de centaines
25 d'organisations de la société civile, des

1 syndicats, des organismes de défense des droits et
2 libertés, du mouvement féministe et autres ont été
3 envoyés au premier ministre du Québec. Une
4 pétition a été signée par près de huit mille
5 (8 000) citoyens et citoyennes sur le site de
6 l'Assemblée nationale. Des centaines de lettres,
7 cartes, courriels et messages d'encouragement de
8 citoyens et de citoyennes du Québec adressés aux
9 femmes sont expédiés au Centre d'amitié autochtone
10 de Val-d'Or. Des artistes ont fait don d'oeuvres
11 en témoignage de leur appui. Des marches de
12 solidarité sont organisées à Montréal, à Québec et
13 même à Victoria, en Colombie-Britannique. Le
14 soutien aux femmes autochtones de Val-d'Or est
15 chaudement ressenti et devient un baume au coeur
16 pour ces dernières.

17 Comme on le sait, la décision du Directeur de la
18 poursuite... des poursuites criminelles et pénales,
19 le DPCD, en novembre dernier, donc sa décision de
20 ne pas porter d'accusations à l'endroit de
21 policiers ciblés par des allégations d'abus et de
22 sérvices soulève la colère et l'indignation.

23 Au même moment, l'observatrice indépendante,
24 maître Fannie Lafontaine, dépose son rapport
25 d'évaluation des enquêtes du SPVM confirmant que

1 celles-ci ont été menées de façon intègre et
2 impartiale. Mais elle ajoute que, dans ce genre
3 d'enquête, il y a peu ou pas de place pour
4 l'identification de schèmes de comportements ou
5 pour l'explication de causes sous-jacentes à un
6 phénomène qui n'est documenté que de façon
7 fragmentaire. Et elle émet le constat suivant, et
8 je cite :

9 « Que l'enquête du SPVM ne peut donc être
10 qu'un élément de réponse à une profonde
11 crise sociale marquée par des enjeux
12 collectifs et plus systémiques. »

13 Lors de la présentation de sa décision en
14 conférence de presse, le dix-huit (18) novembre
15 deux mille seize (2016), le DPCP déclare, et je
16 cite :

17 « Il est important de souligner que ce
18 n'est pas parce que le DPCD ne dépose pas
19 d'accusation que cela signifie que
20 l'événement n'est pas survenu. »

21 Nous insistons sur cette nuance du Directeur des
22 poursuites criminelles et pénales, car force est de
23 constater par la réaction de citoyens et citoyennes
24 de Val-d'Or, notamment, que la perception est
25 autre. Que les femmes autochtones sont des

1 menteuses, et les policiers, des victimes.

2 Pour les femmes ayant dénoncé, la décision du
3 DPCD est reçue comme un violent coup frappé au
4 visage. Malgré le fait qu'elles ont fait confiance
5 au système de justice en participant de bonne foi à
6 un processus où la police enquête sur la police,
7 celles-ci se sentent à nouveau victimes de ce même
8 système qui n'a pas su les protéger.

9 Le dix-sept (17) novembre deux mille seize
10 (2016), elles puisent dans cette force collective
11 qui leur a permis de se tenir debout et présente
12 publiquement une déclaration qui exprime leur amère
13 déception : « Nous nous sentons trahies, humiliées
14 et notre coeur est brisé en mille (1 000)
15 morceaux », ont-elles déclaré d'une seule voix.

16 Après la déclaration des femmes autochtones de
17 Val-d'Or, suivie de la décision du DPCD de ne pas
18 poursuivre, la pression pour l'instauration d'une
19 commission d'enquête publique indépendante par le
20 gouvernement du Québec s'est intensifiée. Entre
21 temps, la Commission nationale d'enquête sur les
22 femmes et les filles autochtones disparues et
23 assassinées apporte des précisions quant à son
24 mandat, et je cite :

25 « Le mandat de l'enquête nationale ne

1 permet pas de mener une enquête factuelle
2 approfondie sur des cas précis. Cette
3 tâche ne relève... ne relève pas de notre
4 mandat national de deux (2) ans. »

5 En décembre deux mille seize (2016), deux (2)
6 semaines avant que le gouvernement du Québec
7 annonce la tenue de la présente Commission, les
8 résultats d'une étude portant sur la
9 judiciarisation des personnes autochtones en
10 situation d'itinérance et le profilage racial et
11 social à Val-d'Or, menée par les chercheurs
12 Marie-Ève Sylvestre et Céline Bellot, sont
13 présentés. Ces résultats présentent un nombre...
14 de nombreux indicateurs de l'existence de formes de
15 profilage social et racial à l'endroit des
16 personnes autochtones et, plus largement, de
17 discrimination systémique. Il ressort de l'étude
18 que la pénurie de réponses sociales à l'itinérance
19 contribue à faire des policiers de la Sûreté du
20 Québec les premiers, voire les seuls répondants
21 pour gérer les tensions et problèmes liés à la
22 présence de personnes en situation d'itinérance au
23 centre-ville. Hors, pour les chercheurs, et je
24 cite :

25 « Construite comme un problème de sécurité

1 publique l'itinérance mène... mène
2 - pardon - au profilage systémique. »

3 Le gouvernement du Québec a clairement pris acte
4 de ces constats lors de l'élaboration du mandat de
5 cette Commission. Celle-ci officialisée le vingt
6 et un (21) décembre deux mille seize (2016).

7 Au-delà du choc produit par les révélations
8 publiques des femmes autochtones, il est nécessaire
9 de parler du rôle joué par le Centre d'amitié
10 autochtone de Val-d'Or. Centre d'amitié autochtone
11 est un espace de prise de parole, d'action
12 collective, un instrument de justice sociale et un
13 outil de décolonisation et de transformation
14 sociale. Ces femmes, toutes survivantes du système
15 des pensionnats qu'elles ont elles-mêmes fréquentés
16 ou leurs parents, ont également toutes été
17 confrontées au système de la protection de la
18 jeunesse, soit comme enfant elles-mêmes placées en
19 famille d'accueil en ville, ou comme parent dont
20 les enfants ont été placés en milieu
21 non-autochtone. Elles ont toutes été exposées à la
22 violence et au racisme et toutes ont connu des
23 problématiques de consommation, certaines même la
24 prostitution. Elles ont eu à se battre toute leur
25 vie pour simplement exister.

1 Comment se fait-il que notre Centre d'amitié se
2 retrouve au coeur d'un événement sans précédent
3 pour le Québec? Et bien depuis ça création, en
4 mille neuf cent soixante-quatorze (1974), le Centre
5 d'amitié autochtone de Val-d'Or est un chef de file
6 d'une société civile autochtone au Québec engagé
7 dans la prestation de services qui repose sur des
8 valeurs humaines d'engagement, de respect
9 d'intégrité et de solidarité. Il contribue
10 activement au développement social, communautaire,
11 économique et culturel de la collectivité
12 autochtone, et ce par des stratégies novatrices et
13 proactives. Au Centre, chaque jour l'affirmation
14 identitaire, culturelle, communautaire et sociale
15 des Premiers Peuples s'exprime par une action
16 collective qui encourage la prise de parole et qui
17 soutient la mise en oeuvre d'initiatives ancrées
18 dans le milieu et découle d'une prise de décision
19 qui engage l'ensemble de la communauté autochtone
20 de Val-d'Or. Se faisant, le Centre agit comme
21 vecteur de transformation sociale permettant à
22 chaque citoyen et citoyenne autochtone de
23 s'engager, s'impliquer et s'épanouir.

24 Le projet social du Centre est principalement
25 d'améliorer la qualité de vie de la population

1 autochtone à Val-d'Or. Notre projet social repose
2 sur la mobilisation citoyenne de même que sur une
3 offre de services de proximité culturellement
4 pertinents, notamment en matière de santé et
5 services sociaux, d'acquisition de compétence,
6 d'éducation, d'habitation communautaire et
7 d'économie sociale et solidaire. L'équipe du
8 Centre contribue au quotidien à la construction
9 d'une société plus équitable et plus juste par le
10 maintien et le renforcement de ces liens de
11 réciprocités et ces connexions avec les membres de
12 la communauté. Partageant les paramètres et les
13 principes d'une démarche intégrée et ancrée dans la
14 sécurisation culturelle, les individus déploient
15 leurs capacités et régénèrent leurs compétences en
16 visant un équilibre dans l'âme, du coeur, de
17 l'esprit et du corps. Le Centre d'amitié
18 autochtone de Val-d'Or travaille donc à la
19 réalisation d'un projet de société autochtone
20 urbain audacieux qui se fonde sur la diversité des
21 expériences, des savoirs, des compétences et des
22 repères à la fois traditionnels et modernes,
23 l'amélioration des relations entre Autochtones et
24 non-Autochtones et la mise en place de services
25 culturellement pertinents et sécurisants en milieu

1 urbain.

2 Les Centres d'amitié autochtone du Québec, et on
3 a entendu nos collègues avant nous, détiennent plus
4 d'un demi-siècle, une expertise indéniable au
5 regard de la complexité des dynamiques vécues par
6 les populations autochtones dans les villes. Et ce
7 n'est pas un hasard si, dans les années
8 quatre-vingt-dix ('90), la Commission royale sur
9 les peuples autochtones a consacré une section
10 entière dans son rapport au rôle des Centres
11 d'amitié autochtone dans la construction et le
12 maintient de l'identité autochtone à travers le
13 pays et leurs apports sur le plan des services
14 publics. On a conclu d'ailleurs les multiples
15 initiatives novatrices et sécurisantes sur les
16 plans culturels et identitaires émanant des Centres
17 d'amitié afin de protéger et mettre en valeur leur
18 savoir et les langues autochtones et de favoriser
19 l'inclusion des pratiques intergénérationnelles
20 dans les services dédiés à la communauté autochtone
21 de tout âge et genre.

22 Les difficultés rencontrées par les membres des
23 Premiers Peuples doivent être comprises à la
24 lumière de l'héritage des politiques *coloniales*
25 — colonisatrices, pardon — où l'expérience de la

1 dépossession territoriale et les tentatives
2 d'assimilations, exemple : le régime des
3 pensionnats indiens, ont creusé un important fossé
4 entre les conditions de vie des peuples autochtones
5 et celles de l'ensemble de la population québécoise
6 et canadienne. Il n'est pas étonnant que la
7 discrimination basée sur le sexe, la
8 sédentarisation forcée, la dévalorisation de la
9 culture et l'exclusion des sphères économiques ait
10 engendré des inégalités sociohistoriques qui
11 prennent la forme de nombreuses ruptures sociales
12 dont : la violence familiale, les traumatismes
13 intergénérationnels, la dépendance, le chômage et
14 la criminalisation.

15 Devant ces réalités, le Centre d'amitié de
16 Val-d'Or, comme l'ensemble des Centres d'amitié du
17 Québec et du Canada, mise sur une meilleure
18 compréhension des besoins, perspectives, savoirs,
19 pratiques et pistes de solution exprimés par les
20 Autochtones eux-mêmes dans l'optique d'une pleine
21 participation à la vie communautaire et citoyenne
22 dans les différentes villes. Une telle approche
23 repose sur le concept de l'agentivité autochtone.
24 En d'autres termes, la capacité des Premiers
25 Peuples à agir sur leur propre destin tout en

1 engageant l'autre dans leur dessein et finalité.
2 Semblable posture favorise le déploiement de
3 nouvelles avenues sociales, économiques,
4 culturelles et politiques pour les Autochtones,
5 crée des conditions propices à l'émergence de
6 nouvelles alliances et multiplie les manifestations
7 et initiatives de solidarité intercitoyenne dans
8 les villes. C'est dans ce contexte d'affirmation
9 identitaire et sociale que s'inscrit notamment la
10 démarche de sécurisation culturelle mise de l'avant
11 par les Centres d'amitié, on vous en a parlé.

12 La sécurisation culturelle, c'est une démarche
13 qui s'appuie sur une participation respectueuse et
14 une compréhension du déséquilibre du pouvoir
15 inhérent à la prestation de services, de la
16 discrimination institutionnelle et la nécessité de
17 rectifier ces iniquités en apportant des
18 changements dans le système. La sécurisation
19 culturelle permet de renouveler les pratiques dans
20 une optique de décolonisation et
21 d'autodétermination. La sécurisation culturelle
22 est aussi un outil de justice sociale. Il serait
23 insuffisant d'examiner de manière circonstancielle
24 et ponctuelle le besoin des femmes autochtones et
25 ceux de leur famille, ces femmes ayant dénoncé des

1 abus, en les ramenant à une situation de crise.
2 Bien au contraire, il importe d'adopter une
3 approche globale afin de comprendre comment
4 certaines dimensions et conditions, présentes et
5 passées, de leur trajectoire de vie... que leur
6 trajectoire de vie ont joué et joue toujours un
7 rôle dans une exposition à certaines formes de
8 violence.

9 S'inscrivant sous la bannière de l'innovation
10 sociale au sein du mouvement des Centres d'amitié
11 autochtone du Québec, notre organisation est un
12 incubateur de projets pilotes et d'initiatives
13 prometteuses en milieu urbain pour les Autochtones
14 au Québec. À Val-d'Or, sous le *leadership* de sa
15 communauté, le Centre d'amitié emprunte de nouveaux
16 sentiers et instaure de nouvelles pratiques
17 sociales inspirées d'un mode de vie millénaire,
18 bouleversé par une réalité contemporaine, moderne
19 et urbaine. Parce qu'il ose, innove et bouscule,
20 notre Centre d'amitié s'ouvre à de nouvelles
21 opportunités qui tracent la voie à de nouvelles
22 manifestations de rapprochement et de
23 réconciliation, manifestations jusqu'ici peu
24 explorées.

25 Plus que jamais, le Centre d'amitié autochtone

1 de Val-d'Or participe d'une nouvelle modernité
2 autochtone qui est à l'oeuvre à l'échelle du Canada
3 et qui vise l'émancipation du passé colonial et
4 l'affranchissement de ces héritages d'oppression
5 pour faire place à un projet de société autochtone
6 renouvelé, inspiré à la fois par des valeurs
7 communautaires transmises de génération en
8 génération depuis des millénaires et par une vision
9 du progrès solidement ancré dans les principes
10 d'action, de l'autonomie et de l'autodétermination.

11 Aujourd'hui, notre Centre d'amitié s'impose
12 comme un acteur incontournable de cette modernité,
13 véritable artisan d'un changement global. En
14 agissant comme un catalyseur du changement, notre
15 Centre propose une vision d'inclusion plutôt qu'un
16 combat contre l'exclusion. Un partage du
17 territoire et des ressources plutôt qu'une lutte
18 contre le développement. Semblable posture est
19 donc à l'image de cette agentivité autochtone telle
20 que mentionnée qui s'exprime par la capacité des
21 Premiers Peuples à agir sur leur propre destin.

22 Au Centre, la modernité autochtone se manifeste
23 aussi par nos jeunes qui s'affairent à réconcilier
24 un passé marqué par la marginalisation avec une
25 vision d'avenir fondée sur l'espoir et le rêve.

1 Ces jeunes sont de plus en plus nombreux à
2 fréquenter les collèges et les universités, à se
3 réapproprier la langue et les traditions et à
4 militer pour la reconnaissance de nos droits. Il
5 n'est donc pas étonnant de voir ces jeunes prendre
6 la parole, investir l'espace public et revendiquer
7 leur spécificité au sein de la société majoritaire.
8 Cette nouvelle génération de *leaders* constituera la
9 force motrice des sociétés autochtones de demain.
10 Il importe de reconnaître qu'une modernité
11 autochtone est à... est en émergence et que ces
12 paramètres tracent les contours d'une relation
13 renouvelée et augmentée entre Autochtones et
14 non-Autochtones parce que l'on souhaite une équité,
15 d'être équitable et que cette relation soit
16 mutuellement enrichissante.

17 La société québécoise doit s'investir afin de
18 comprendre le contexte dans lequel évoluent et
19 agissent leurs concitoyens autochtones. La société
20 québécoise doit prendre la mesure de cette nouvelle
21 modernité malgré la complexité des questions, des
22 défis et des enjeux qui s'opposent chaque jour pour
23 la population autochtone. Et nous, membres des
24 Premiers Peuples, avons la responsabilité de
25 continuer de tendre une main d'amitié vers l'autre,

1 ce que le mouvement des Centres d'amitié autochtone
2 fait depuis près de cinquante (50) ans au Québec.

3 Je vais conclure cette... cette présentation
4 parce qu'on nous à demandé de présenter nos
5 attentes à la Commission. Alors à court terme,
6 nous en avons identifié trois (3).

7 Donc, à court terme, d'abord évidemment justice
8 pour les femmes autochtones de Val-d'Or qui ont
9 dénoncé. Ces femmes ne doivent pas être oubliées,
10 cette Commission nous la devons à leur courage.
11 Afin de leur permettre de témoigner en toute
12 confiance, tout en surmontant leur peur qui est
13 toujours présente et la déception suite à la
14 décision du DPCP, les femmes de Val-d'Or auront
15 besoin d'un accompagnement culturellement pertinent
16 et sécurisant, mais aussi d'un soutien juridique.
17 La Commission devrait donc permettre qu'elles
18 obtiennent les ressources financières pour être
19 accompagnées de leur avocate.

20 Deuxième élément à court terme de nos attentes,
21 j'aborde la question de l'étude sur la
22 judiciarisation et itinérance à Val-d'Or, dont je
23 faisais référence dans ma présentation. Donc, en
24 décembre deux mille douze (2012), (interruption
25 sonore) produit par l'observatoire sur les

1 profilages fait état de constats qui appelle une
2 réflexion sur les relations entre les Autochtones
3 et les intervenants de certains services publics au
4 Québec, notamment en matière de profilage racial et
5 de profilage social, à l'égard des Autochtones en
6 situation d'itinérance par les policiers de la
7 Sûreté du Québec. Ce rapport contient un certain
8 nombre de recommandations qui méritent l'attention
9 immédiate de la Commission. D'ailleurs, dans son
10 décret, le gouvernement émettait l'intention, et je
11 cite :

12 « De rapidement trouver des solutions
13 pouvant être mises en oeuvre pour faire
14 face aux difficultés rencontrées sans
15 attendre que la Commission ait complété
16 ses travaux. »

17 On ajoute que :

18 « La Commission, on entend mettre en
19 place... Le gouvernement – pardon –
20 entend mettre en place un mécanisme
21 d'évaluation et de suivi des
22 recommandations formulées par la
23 Commission d'enquête en cours de
24 développement. »

25 Il est souhaité que la Commission d'enquête

1 agisse concrètement en cours de mandat sur
2 certaines questions telles que celles portant sur
3 la judiciarisation et l'itinérance à Val-d'Or.

4 Comme autre attente à court terme à ce sujet,
5 nous souhaitons que la Commission procède
6 immédiatement à une évaluation des recommandations
7 formulées par les chercheurs ayant produit l'étude,
8 afin d'orienter les autorités concernées à une mise
9 en oeuvre immédiate lorsque cela s'avère possible.

10 Comme troisième élément à court terme de nos
11 attentes, elle porte sur le mode de fonctionnement
12 de la Commission d'enquête. La Commission a établi
13 ses règles selon un mode de fonctionnement
14 classique et formel qui, de toute évidence, risque
15 de ne pas convenir et/ou freiner la participation
16 de personnes souhaitant partager les expériences de
17 discrimination vécues, dont les femmes autochtones.
18 Que cette Commission interprète et applique son
19 mandat de façon culturellement pertinente se
20 justifie non seulement en raison du contexte
21 culturel dans lequel celle-ci opère, mais aussi
22 parce qu'il existe des approches plus collectives
23 d'amasser la preuve permettant de mieux cerner les
24 enjeux systémiques qui sont au coeur de son mandat.
25 Plus particulièrement, il est souhaité que la

1 Commission s'inspire de la démarche de sécurisation
2 culturelle, une approche de décolonisation et de
3 restauration de la confiance dans les services
4 publics. La Commission elle-même, dans son mode de
5 fonctionnement, doit éviter de perpétuer une
6 discrimination systémique dans ses manières de
7 faire. D'autant plus que c'est ce thème qui est au
8 coeur de l'enquête publique elle-même.

9 Nos attentes à moyen terme, nous en avons deux
10 (2). Qu'un nombre important de membres de
11 Premières Nations inuites du Québec se prévalent de
12 cette opportunité de témoigner de leurs expériences
13 au sein des services publics visés afin de faire la
14 lumière sur les rapports de discrimination, de
15 domination et d'oppression vécus avec la
16 perspective de contribuer à un changement
17 systémique irréversible.

18 Nous souhaitons également qu'un nombre important
19 d'intervenants, d'acteurs et de dirigeants
20 d'organismes publics et communautaires témoignent
21 devant la Commission afin d'agir collectivement à
22 l'établissement d'une société québécoise juste et
23 équitable, respectueuse des Premières Nations et
24 fière de ses différences.

25 Enfin, nos attentes à long terme sont que les

1 travaux de la Commission servent à restaurer la
2 relation Québécois-Autochtone et que les
3 recommandations qui en découlent pavent la voie à
4 une véritable réconciliation en réponse à
5 l'invitation de la Commission vérité et
6 réconciliation dans son appel à l'action.

7 Également, que la portée éducative du mandat de
8 la Commission serve à combattre le racisme, la
9 discrimination et les préjugés à l'égard des
10 Autochtones au Québec et qu'elle favorise
11 l'ouverture, le respect mutuel et une compréhension
12 approfondie des impacts dévastateurs du
13 colonialisme sur les sociétés autochtones et de ses
14 héritages contemporaines.

15 Que les recommandations de la Commission
16 d'enquête, tant celles qui seront formulées en
17 cours de mandat qu'à la fin des travaux, mènent à
18 un engagement ferme de la part du gouvernement du
19 Québec à agir concrètement en collaboration avec
20 les instances de Premières Nations et Inuits à la
21 restauration de la confiance des Autochtones dans
22 les services publics tels que la sécurité publique,
23 la justice, les services correctionnels, la
24 protection de la jeunesse, la santé et les services
25 sociaux.

1 En conclusion, nous avons longuement réfléchi au
2 sens à donner à cette présentation devant la
3 Commission.

4 Nous sommes particulièrement inspirés par
5 l'actuel débat de société portant sur la délicate
6 question du racisme systémique à l'égard des
7 Premiers Peuples. La vérité fait mal, très mal,
8 mais une fois dite, cette vérité doit permettre
9 d'emprunter de nouvelles avenues qui mènent à la
10 création de nouveaux liens plus solides, plus
11 transparents, plus respectueux, en d'autres mots
12 plus humains. Les femmes, par leur courage et leur
13 quête de liberté, ont tracé un sentier d'espoir
14 pour d'autres et le rôle de notre Centre d'amitié
15 est d'offrir appui, réconfort et solidarité.

16 En ville, le Centre d'amitié autochtone de
17 Val-d'Or est un grand pin blanc urbain qui sert de
18 repère. Pendant plus de quatre (4) décennies,
19 notre Centre a pris racine au coeur de la ville tel
20 un grand pin blanc. Les racines de cet arbre
21 majestueux, désigné par les peuples autochtones
22 comme l'arbre de la grande paix, sont orientées
23 dans les quatre (4) directions afin que tous les
24 chemins de la paix mènent à cet arbre. Telles
25 l'écorce et la sève du pin blanc, le Centre

1 d'amitié est une douce médecine qui soigne
2 réconforte et guérit. Je ne peux m'empêcher de
3 citer le président Barack Obama qui était de
4 passage à Montréal, il y a deux (2) jours. Et la
5 citation qui m'a frappé et qu'il a partagée à des
6 milliers de Québécois sur place, il a dit : « Le
7 facteur le plus important de la réussite d'un pays,
8 c'est la manière dont on traite les femmes. »

9 Nous saurons avec le temps ce que l'histoire
10 retiendra de cette Commission. Toutefois, comme
11 communauté autochtone et non-autochtone, nous
12 pouvons fièrement poursuivre notre marche vers la
13 réconciliation dans la dignité et le respect. Je
14 vous remercie de votre écoute, Megwetch.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Megwetch. == Maître Leblanc, est-ce que vous avez
17 des précisions peut-être à demander à madame
18 Cloutier?

19 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Oui, j'aurais... je vais faire ça rapidement.
21 D'abord, il est incontournable que le Centre
22 d'amitié autochtone de Val-d'Or a joué et joue un
23 rôle prédominant, là, dans les services qui sont
24 donnés. Non seulement, les services qui sont
25 donnés aux Autochtones qui vivent dans la ville ou

1 qui sont de passage, mais également l'aspect dont
2 vous parlez, là, de... de réconciliation et
3 d'éducation mutuelles des gens qui... des peuples
4 qui doivent vivre ensembles, manifestement.

5 Non, mais ma question, en fait, est une question
6 qui fait référence à la première partie de votre
7 témoignage où vous avez vraiment, en détail, fait
8 une chronologie, là, de la... de l'intervention et
9 du rôle joué par le Centre d'amitié autochtone qui
10 a mené jusqu'à la... l'annonce de notre Commission
11 d'enquête. Vous avez mentionné, que bon, tout ça,
12 ça avait commencé en mai, si je comprends bien.
13 Donc, l'émission Enquête qui vient pour une raison
14 autre, mais reliée d'une certaine manière, Sindy
15 Ruperthouse. On rencontre des amis de Sindy
16 Ruperthouse et là, je comprends qu'il y a une... il
17 y a un dévoilement qui se fait, à ce moment-là. Je
18 comprends que ça a été pour vous aussi une
19 surprise, à ce moment-là, d'entendre ces choses-là
20 ou c'est des choses qui étaient déjà à votre
21 connaissance?

22 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

23 Merci pour la question. Une surprise, mais une
24 demi-surprise, parce que dans le cours des
25 événements à partir du mois de mai, certains

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon, je prends note de votre objection. Peut-être
3 que je pourrais donner l'occasion à maître Leblanc
4 de s'exprimer à ce sujet...

5 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

6 Oui, je vous en remercie...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... avant de trancher la question.

9 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Oui, je vous en remercie, Monsieur le Commissaire.
11 En fait, il n'est pas question à cette étape-ci,
12 au-delà du mandat... De toute façon, il n'est pas
13 question à cette étape-ci de revenir sur des
14 éléments factuels en lien avec les allégations qui
15 ont pu être faites à... par des femmes. Je pense
16 qu'on peut replacer dans le cadre, là, de ce qu'on
17 appelle, bon : la crise de Val-d'Or.

18 En fait, ma question, et je pense bien que c'est
19 dans cette direction-là qu'allait madame Cloutier,
20 était vraiment d'établir, là, le contexte
21 chronologique des événements sans évidemment
22 rentrer dans les détails.

23 On sait, de toute façon, que les femmes qui ont
24 fait des allégations, ça concernait des policiers
25 de Val-d'Or et, les policiers de Val-d'Or, c'est la

1 Sûreté du Québec. Donc, ça, je pense que c'est
2 connu. Maintenant, il n'est pas question de...
3 déterminer à cette étape-ci ni plus tard, on le
4 verra, mais à cette étape-ci, certainement pas,
5 l'intention de... d'aborder la question de savoir
6 si les gestes ont été commis, pas commis, par qui
7 dans quel contexte. On n'est pas là.

8 Ma question, à madame Cloutier, était vraiment,
9 donc peut-être de préciser ce qu'elle nous avait
10 dit tout à l'heure et par rapport au fait que, si
11 j'avais bien compris, puis c'est ce que je voulais
12 vérifier, si c'était la première fois en mai, dans
13 le contexte, là, de la présence des gens de
14 l'émission Enquête, que ces allégations-là étaient,
15 disons, verbalisées en autant qu'eux sont présents
16 et qu'ils sont concernés. Mais je ne veux
17 évidemment pas qu'on aborde le contenu de ces
18 allégations-là, on n'est pas là pour ça
19 aujourd'hui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bon. Bien, effectivement, on est à une étape
22 préliminaire. Comme disait si bien maître Leblanc
23 au début de la semaine : on est à mettre la table.
24 Essayer de comprendre qui sont les organisations,
25 les communautés autochtones, les associations

1 autochtones, les regroupements, Femmes Autochtones
2 Québec et autres, qu'on a entendu les dirigeants au
3 cours de la semaine.

4 Aujourd'hui, nous en étions au Regroupement des
5 centres d'amitié autochtones et de madame Cloutier,
6 qui représente le Centre d'amitié autochtone de
7 Val-d'Or. Alors ce qui donnait un autre tableau
8 de... de la présence autochtone, qui est de la
9 présence urbaine. Parce qu'on a compris qu'il y a
10 plus de cinquante pour cent (50 %) des Autochtones
11 qui vivent en milieu urbain, alors c'est important.

12 Le fait que la Commission a été créée suite aux
13 événements dits de Val-d'Or, bien, c'est un
14 contexte qui... qui a été abordé à maintes reprises
15 depuis le début des enquêtes et il y a eu tout un
16 suivi. Le fait qu'on l'aborde n'a rien d'étrange,
17 se serait faire abstraction d'une réalité. Et
18 d'ailleurs, je pense avoir bien dit dans la
19 déclaration d'ouverture qu'il serait question du
20 dossier des femmes de Val-d'Or et pas seulement de
21 ce que ces femmes pourraient venir déclarer, mais
22 aussi des autres intervenants qui auraient des
23 choses à dire. On veut essayer de comprendre ce
24 qui s'est passé, pourquoi ça s'est passé, sans
25 faire une enquête spécifique à fond et refaire ce

1 qui a été fait. Il y a eu une décision, il y a eu
2 une enquête, il y a eu le rapport de l'observatrice
3 indépendante maître Lafontaine, ce sont des
4 réalités. Par contre, on aura compris, et on verra
5 jusqu'où ça va, qu'il y a eu des événements. Puis
6 le but de l'exercice, c'est d'éviter qu'il se
7 reproduise des événements. Alors il faut les
8 comprendre, mais évidemment aujourd'hui, madame
9 Cloutier, son rôle n'est pas d'entrer dans les cas
10 spécifiques, mais elle peut certainement aborder le
11 fait qu'elle a eu connaissance de choses.

12 Alors je vais rejeter votre objection, Maître
13 Coderre, mais je veux bien me faire comprendre, on
14 est... on est à mettre la table. On n'entrera pas,
15 mais je veux bien vous dire aussi qu'on va les
16 aborder, ces questions-là, à l'automne. Je ne veux
17 pas que vous soyez surpris quand on va entrer
18 là-dedans, là.

19 **M^e DAVID CODERRE :**

20 Oui, oui, non, non. Le... l'objectif de mon
21 objection c'était plutôt de m'assurer à ce qu'on ne
22 rentre pas dans... ou qu'on refasse l'enquête
23 criminelles, là, qui a eu lieu à Val-d'Or. C'était
24 tout simplement ça.

25

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 C'est clair que ce n'est pas dans le mandat de
3 refaire l'enquête criminelle, mais c'est aussi
4 clair qu'on ne peut pas faire abstraction de la
5 narration des circonstances qui pourront venir nous
6 être relatées par les femmes qui ont été concernées
7 par ces événements-là. Sans qu'on les contraigne.
8 C'est évident que... qu'elles ont peut-être le
9 désir de dire des choses. Nos enquêteurs vont les
10 rencontrer, il y aura tout un processus et, en tout
11 cas, on n'a pas l'intention de faire abstraction.
12 Je tiens à vous le dire.

13 **M^e DAVID CODERRE :**

14 Je comprends.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bon, voilà. Alors, est-ce...

17 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

18 Alors...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 ... qu'il y a autre chose, Maître Leblanc?

21 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

22 Oui, mais en fait...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Mais, Madame Cloutier, vous étiez à dire quelque
25 chose, vous, à ce moment-là.

1 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

2 Ça va, merci.

3 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

4 Bien, en fait, je pense que madame Cloutier avait
5 répondu dans le... dans le contexte. En tout cas,
6 dans le contexte que je posais ma question, j'avais
7 obtenu ma réponse. Vous avez mentionné que, bon,
8 dans les jours qui ont suivi, vous avez parlé, je
9 pense, du douze (12) mai, vous avez dévoilé, vous
10 avez transmis de l'information à la Sûreté du
11 Québec par rapport à ces événements-là, à ces
12 allégations-là, et ensuite, bon, vous avez parlé
13 d'une lettre, un peu plus tard le même mois, avec
14 copie ministère de la Sécurité publique, ministère
15 de la Justice.

16 Ma question est la suivante : qu'est-ce qui se
17 passe, en autant que le Centre d'amitié autochtone
18 est concerné, là, qu'est-ce qui se passe entre mai
19 et le... la diffusion du reportage d'Enquête le
20 vingt-deux (22)... Je pense que c'est le
21 vingt-deux (22) octobre, si je me fie à votre
22 document, là. Donc, qu'est-ce qui se passe, là?
23 Toujours dans le contexte de la chronologie des
24 événements, là, sans rentrer dans le détail des
25 faits ou des allégations.

1 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

2 Bien, le lendemain de l'enregistrement de
3 l'émission Enquête, les femmes ont porté plainte
4 officiellement, individuellement, auprès d'un
5 enquêteur de la Sûreté du Québec du district
6 Abitibi-Témiscamingue, donc de Rouyn-Noranda.
7 Évidemment, c'était clair pour elles et pour nous,
8 qu'on ne souhaitait pas porter plainte auprès de...
9 de policiers de la... du poste de Val-d'Or. À la
10 suite de ça, évidemment, j'ai écrit la lettre
11 quelques jours qui ont suivi, toujours dans la même
12 semaine, et le lundi qui a suivi, ou le mardi, il y
13 a eu des enquêteurs des normes professionnelles,
14 donc du bureau de Montréal, qui ont pris contact
15 avec moi et qui sont... qui sont venus à Val-d'Or
16 pour, j'imagine, enquêter et rencontrer leurs...
17 leurs collègues du poste.

18 Alors, à partir de là, une enquête interne a été
19 déclenchée. Et à la ensuite de ça, bien, il y a eu
20 l'été et il n'y a pas eu beaucoup d'activité autour
21 de cette question-là. Nous avons dans cette
22 lettre-là, à ce moment-là, demandé une rencontre
23 avec le commandant du poste 144. Et c'était donc
24 l'objet de la lettre pour signifier le besoin de
25 protection pour la sécurité de ces femmes. Je n'ai

1 obtenu aucun accusé réception.

2 Toutefois, après une relance de ma part par
3 courriel au commandant Pelletier, j'ai pu obtenir
4 une rencontre avec lui et le commandant du district
5 à l'époque. Toutefois, cette rencontre ne nous a
6 pas permis d'aborder en profondeur les besoins de
7 sécurité et de protection de ces femmes qui
8 dénonçaient. Nous avons plutôt abordé *toutes* les
9 défis et l'enjeu de l'itinérance à Val-d'Or.

10 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

11 Donc, on se situe au début de l'automne
12 (inaudible)...

13 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

14 Nous sommes toujours...

15 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

16 ... ou à l'été?

17 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

18 ... à la fin mai, début juin, deux mille quinze
19 (2015).

20 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Et, euh... Donc, je vous amène en octobre. Il y a
22 la diffusion de l'émission Enquête. C'est tout de
23 suite à ce moment-là, que vous faites la conférence
24 de presse, dont vous avez parlé tout à l'heure, où
25 là, bon, vous faites des demandes, dont vous avez

1 parlé tout à l'heure. Donc ça s'est fait à la
2 suite de la publication, ou la diffusion, disons,
3 du reportage?

4 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

5 Oui. Comme je le mentionnais en conférence de
6 presse, accompagnés des parents de Sindy
7 Ruperthouse et du Chef de la communauté de Pikogan,
8 nous avons demandé la suspension de policiers
9 visés par les enquêtes internes et nous avons,
10 effectivement, demandé la tenue d'une enquête
11 indépendante pour faire la lumière. Considérant le
12 contexte particulier, considérant que ça implique
13 des policiers et l'autorité policière et
14 considérant que d'autres policiers, à ce moment-là,
15 toujours de la Sûreté du Québec et des normes
16 professionnelles enquêtaient, nous n'étions pas en
17 confiance qu'une police enquête sur la police, en
18 plus que c'est un même corps de police.

19 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

20 O.K. Et ma dernière question : pourquoi avoir
21 attendu après la diffusion du reportage pour faire
22 cette demande-là, ou cette conférence de presse-là?

23 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

24 Comme je l'ai mentionné, j'ai envoyé en copie
25 conforme la correspondance envoyée au commandant

1 Pelletier en mai deux mille quinze (2015) à des
2 niveaux ministériels. Pourquoi des niveaux
3 ministériels? Et bien, je pense que ça
4 s'explique... ça s'explique de soi. La situation,
5 elle est sensible. La lettre, elle est très
6 explicite. Elle précise que des femmes ont fait
7 des dénonciations publiques dans les médias,
8 d'abus, d'allégations d'abus sexuels et physiques
9 commis par des policiers de Val-d'Or à leur égard.
10 Ces copies conformes ont été envoyées à des hauts
11 niveaux ministériels à cause de la sensibilité et,
12 n'oubliez pas, nous sommes dans les grands débats
13 sur la question de la Commission des femmes
14 autochtones assassinées et disparues. Le dossier
15 de Sindy Ruperthouse, selon les parents, piétinait.
16 Nous étions à marcher sur des oeufs, et clairement,
17 le gouvernement également, à ce moment-là. Donc,
18 le Centre d'amitié a continué de soutenir ces
19 femmes, de les appuyer, de cheminer et de faire des
20 relances pour être en mesure de s'assurer qu'on va
21 bouger et que les autorités concernées pourront
22 nous donner des garanties que ces femmes sont...
23 seront protégées.

24 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

25 (Inaudible).

1 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

2 Et aussi d'avoir un accès à une justice impartiale.

3 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

4 Très bien, je vous remercie.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Maître Coderre, avez-vous des questions?

7 **M^e DAVID CODERRE :**

8 Pas de question pour moi, merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Pas de question. Alors, Madame Cloutier, Madame
11 Bulowski, Maître Gagnon, je vous remercie d'être
12 venues nous livrer votre présentation sur la nature
13 de votre organisation, sur vos attentes à court, à
14 moyen, à long terme. J'ai noté aussi vos
15 suggestions et j'imagine qu'il y a plusieurs
16 membres de l'équipe qui sont présents ici pour vous
17 écouter ont noté aussi vos suggestions quant à la
18 façon de faire. Nous sommes, je tiens à vous le
19 dire, très sensibles au fait que nous aurons à
20 rencontrer des personnes qui... qui ont vécu des
21 événements difficiles, qui ont eu des périodes de
22 vie pénible. Et nous voulons nous assurer que ces
23 personnes-là se sentent en sécurité lorsque nous
24 allons les rencontrer, qu'elles aient un support.
25 J'ai noté votre souhait qu'il y ait même une

1 assistance juridique. Puis j'ai compris que
2 plusieurs de ces personnes-là n'ont pas la capacité
3 d'assumer les coûts d'un... d'un avocat ou d'une
4 avocate. Alors, on... soyez assurées que nous
5 sommes sensibles à tout ça, et que nous, euh...
6 nous envisageons les façons d'y parvenir.

7 Alors, je tiens à vous dire que si vous avez des
8 questions, des suggestions, vous avez toutes les
9 informations pour être mesure de nous rejoindre, de
10 joindre nos équipes, vous savez, par le site qui
11 est responsable de tel et tel secteur.

12 Alors, n'hésitez pas, je vous le dis à vous,
13 comme j'aurais plus le dire à madame Sirois du
14 Regroupement des centres d'amitié et à madame Jean,
15 à monsieur Meilleur. Nous cherchons à obtenir tous
16 les renseignements concernant les faits, les
17 événements, les circonstances qui concernent notre
18 mandat. Et soyez assurées que nous ne... nous ne
19 fonctionnons pas dans un... un corridor d'une
20 grande étroitesse, au contraire. On essaie de
21 couvrir tout ce qui peut être pertinent. Alors,
22 n'hésitez pas s'il y a quoi que ce soit, et nous
23 imaginons que vous reviendrez ultérieurement,
24 peut-être avec un mémoire, dans une autre étape de
25 nos travaux, et vous serez toujours bienvenues.

1 **MME ÉDITH CLOUTIER :**

2 Merci.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, megwetch. == Maintenant, Maître Leblanc
5 est-ce qu'il y a autre chose sur le programme
6 d'aujourd'hui?

7 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

8 Ça complète le programme de la journée, Monsieur le
9 Commissaire.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Est-ce que vous pourriez nous donner une idée du
12 programme de la semaine prochaine?

13 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Je ne l'ai pas avec moi. Vous faites... vous
15 testez ma mémoire de manière déstabilisante. Je
16 m'excuse, Monsieur le Commissaire, je ne l'ai pas
17 apporté avec moi, je sais qu'on y a... on y a même
18 fait des modifications encore hier. Il y a un jeu,
19 je dirais de... j'allais dire de chaise musicale,
20 mais un jeu de domino du fait que... Je sais qu'on
21 va entendre... Plusieurs services publics
22 viendront se présenter la semaine prochaine. À
23 l'intérieur des services publics, il y a eu
24 certains aménagements au niveau de l'horaire. Ça
25 s'est fait encore hier après-midi. Donc, l'horaire

1 est encore en évolution à l'intérieur des services
2 publics, mais on entendra donc, entre autres des
3 services publics, des... on entend des chefs de
4 Nations, des chefs de communautés à l'extérieur du
5 territoire Anishinabe où nous nous trouvons
6 actuellement. Et cette... à mesure que s'il y a
7 des changements qui sont apportés à l'horaire,
8 qu'on avait déjà publié sur notre site, bien, on va
9 modifier donc ce qu'il apparaît sur le site pour
10 que les gens sachent vraiment, là, de manière
11 précise, qui témoignera quelle journée.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Donc, si je comprends bien, les gens qui veulent
14 suivre les horaires peuvent aller sur notre site,
15 CERP, et consulter l'onglet « Audience » et
16 retrouver l'horaire?

17 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

18 C'est exact (inaudible)...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Retrouver aussi les...

21 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

22 ... mis à jour.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... les archives, les témoignages qui ont été
25 rendus. Les gens peuvent y retourner, les

1 consulter en anglais comme en français. Alors,
2 nous vous invitons à le faire, ceux qui veulent se
3 renseigner. Parce que la Commission à une mission
4 d'éducation populaire aussi. On souhaite que les
5 gens dans la province qui ne sont pas dans la
6 salle, qui n'écoutent pas les témoignages, puissent
7 avoir accès à ce qui se dit. Ça peut contribuer à
8 améliorer les choses. Alors megwetch, merci
9 beaucoup.

10 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

11 Merci.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et nous reprendrons les audiences lundi matin, si
14 je comprends bien? Neuf heures trente (09 h 30)?

15 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

16 Exact.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Très bien. Alors...

19 **LA GREFFIÈRE :**

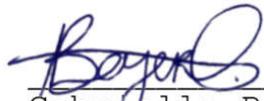
20 (Inaudible) ajourne jusqu'au douze (12) juin
21 avant-midi.

22 Et le témoin ne dit rien de plus

23 -----

Je, soussignée, Gabrielle Boyer, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et j'ai signé,



Gabrielle Boyer, s.o.